CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

I

l'épître aux Romains

traduction nouvelle avec introduction
notes et commentaires

par

HENRI DELAFOSSE

F. RIEDER ET Cie, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7
PARIS

CHRISTIANISME
13.

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

I

L'ÉPITRE AUX ROMAINS

DU MÊME AUTEUR, DANS LA MÊME COLLECTION :

LE QUATRIÈME ÉVANGILE — Traduction nouvelle avec introduction et notes.

Sous presse :

Les Écrits de Saint Paul. — II. LA PREMIÈRE ÉPITRE AUX CORINTHIENS.

CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

I

L'ÉPITRE AUX ROMAINS

TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

HENRI DELAFOSSE

F. RIEDER ET Cie, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

M.CM.XXVI

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE : 60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR FIL DES PAPETERIES LAFUMA, DE VOIRON, DONT 10 HORS COMMERCE, NUMÉROTÉS DE 1 A 60.

DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS. COPYRIGHT BY F. RIEDER ET Cie, 1926.

INTRODUCTION

Quand Paul écrivit l'épître aux Romains (en l'an 56), il demeurait à Corinthe. Son domicile était dans la maison de Gaïus, qui était aussi le lieu de réunion « de toute l'église » (*Ro.*, XVI, 23). Les chrétiens de Rome ne lui avaient jamais donné signe de vie ; il ne les avait jamais vus.

Néanmoins il se décida à leur envoyer une lettre qui, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, commence par un gros compliment (I, 8 : « On célèbre votre foi dans le monde entier »), puis s'embarque dans une théologie abstruse à laquelle sont associées des prescriptions morales parfois inattendues (par exemple XIII, 7 : « il faut payer l'impôt ») et des observations rétrospectives plus inattendues encore (VI, 18-23, les chrétiens de Rome ont vécu jadis dans la débauche).

Les exégètes se demandent pourquoi Paul a expédié à la communauté chrétienne de Rome cette bourriche étrange, et ils ne donnent que des explications assez embarrassées. En tout cas leurs solutions laissent de la place pour de nouvelles recherches.

On va passer ici en revue successivement toutes les questions traitées par l'épître. Dans cet examen on suivra autant que possible l'ordre de l'épître elle-même. Pourtant, ça et là, on sera obligé de l'abandonner. Et précisément, dès le début, on va lui faire une infidélité, puisqu'on va s'occuper tout d'abord de la question de la quête.

La quête pour les saints de Jérusalem

Vers la fin de l'épître, XV, 25-32, Paul traite de la quête qu'il a organisée en faveur des pauvres de Jérusalem, et il fait à son sujet certaines considérations sur lesquelles nous devons nous arrêter.

Il dit d'abord que les chrétiens (d'origine païenne) de la Macédoine et de l'Achaïe sont les « débiteurs » des saints de Jérusalem. Et il explique sa pensée en ajoutant que les « nations » (preuve qu'il a en vue les chrétiens d'origine païenne) doivent être au service des Juifs dans les « biens charnels », parce qu'elles ont participé à « leurs biens spirituels ». En participant aux biens spirituels elles ont contracté une dette ; cette dette, elles l'acquittent en donnant leurs biens charnels. Le raisonnement est clair.

Reste seulement à savoir ce que sont ces « biens spirituels » auxquels les chrétiens d'origine païenne

ont participé. On dit que ces biens désignent la rédemption et la grâce, avec tout ce qui s'ensuit. Mais les chrétiens d'origine païenne ne peuvent être « débiteurs » des Juifs que s'ils ont reçu des biens appartenant aux Juifs, des biens qui étaient la propriété des Juifs (noter d'ailleurs l'expression : « *leurs* biens spirituels »). Or, personne n'a jamais cru que Paul se représentât la rédemption comme un bien appartenant en propre aux Juifs. L'interprétation adoptée par les commentateurs n'explique donc ni comment les chrétiens d'origine païenne participent à des biens appartenant aux Juifs, ni comment ces mêmes chrétiens sont débiteurs des Juifs. Quelle est, au juste, la pensée de l'apôtre ? Nous le verrons bientôt. Ce qui est sûr dès maintenant, c'est que le renseignement fourni par les commentateurs est erroné.

Passons à un autre ordre d'idées. Supposons que les chrétiens de Rome auxquels Paul envoie sa lettre soient d'origine païenne. Ils n'ont pu manquer de s'appliquer à eux-mêmes le texte XV, 27. Ils ont fait la réflexion suivante : « Nous, chrétiens d'origine païenne, nous participons aux biens spirituels qui appartiennent aux saints de Jérusalem. Nous sommes donc leurs débiteurs. Et la dette que nous avons contractée à leur égard, nous devons l'acquitter en leur donnant nos biens charnels ». La lecture de XV, 27 a eu comme résultat de les inciter à envoyer leur aumône à Paul. On n'est donc pas téméraire en pensant que Paul

a prévu ce résultat, et que, l'ayant prévu, il l'a voulu, et qu'il a écrit XV, 27, précisément pour obtenir de l'argent des chrétiens de Rome [1].

Mais peut-être les destinataires de l'épître aux Romains étaient-ils des chrétiens d'origine juive. Dans ce cas, la lecture de XV, 27 leur a suggéré les réflexions suivantes : « Ce Paul qu'on nous a dépeint sous des couleurs si noires a du bon. Sans doute il veut que les païens participent à nos privilèges. Mais il estime que, de ce chef, nous sommes leurs créanciers, et il met leur bourse à notre disposition. Nous allons informer nos frères de Jérusalem qu'on a calomnié cet homme, et les prier de se réconcilier avec lui. » Et ce résultat, lui aussi, a été prévu, et, ayant été prévu, il a été voulu.

Pour tout dire, quand il a écrit aux Romains, Paul s'est préoccupé de les gagner à sa quête ou de les gagner à sa cause, et il leur a demandé de mettre à sa disposition leur argent ou leur influence. A en croire les commentateurs, l'épître aux Romains aurait d'autres objectifs aussi grandioses qu'obscurs. Je les laisse provisoirement subsister, y ajoutant seulement un objectif modeste, mais sûr et clair.

Donc Paul demande aux Romains leur argent ou leur influence. Leur argent s'il écrit à des chrétiens d'origine païenne ; leur influence si les destinataires de la lettre sont des chrétiens d'origine

1. Voir Origène, *In epist. ad Ro.*, X, 14.

juive. Entre ces deux hypothèses peut-on faire un choix ? Essayons.

Adressé à d'anciens Juifs, le texte XV, 27 est flatteur, puisqu'il dit en substance ceci : « Les chrétiens d'origine païenne sont les débiteurs des chrétiens d'origine juive, car ils ont reçu des biens spirituels qui appartiennent en propre aux Juifs. » Mais, adressé à d'anciens païens, il signifie : « Vous êtes d'une essence inférieure aux judéo-chrétiens ; donnez-leur votre argent, car vous êtes leurs débiteurs ». Or, ce propos est humiliant ; non par la demande d'argent qu'il formule, mais par la manière dont il fait cette demande, par les considérations sur lesquelles il l'appuie. Ce n'est pas ainsi que l'on agit avec quelqu'un dont on implore le secours. On le flatte, on ne lui dit pas des choses désobligeantes.

Voyons d'ailleurs comment Paul s'y prend pour amener les Corinthiens à lui donner de l'argent (II *Cor.*, VIII-IX). Ce qu'il leur dit revient à ceci : « Vous qui avez toutes les qualités, vous ne pouvez pas manquer de générosité. Vous dont j'ai fait l'éloge chez les Macédoniens, vous devez soutenir la réputation que je vous ai faite... » Il les prend par la vanité, par l'amour-propre ; mais il se garde bien de leur dire : « Vous êtes les débiteurs des saints de Jérusalem ». La maladresse qu'il a su éviter en parlant aux Corinthiens, comment aurait-il pu la commettre en s'adressant aux Romains ? Il ne l'a pas commise : n'en doutons pas. Il a voulu

faire un compliment à ces Romains en leur disant que les païens sont débiteurs des Juifs. Et, de ce qu'il a voulu leur faire un compliment, nous sommes autorisés à conclure que ces chrétiens de Rome sont, non d'anciens païens à qui il demande de l'argent, mais des Juifs dont il veut gagner la sympathie.

La suite du texte confirme cette conclusion. Paul est inquiet de l'accueil qu'il va recevoir à Jérusalem. Il va se présenter devant les « saints ». Il a un trésor d'argent à leur offrir. Mais eux, ils tiennent en réserve pour lui un trésor de haine. Qui va l'emporter de la haine ou de l'argent ? Paul a peur qu'on ne le repousse, lui et son offrande. Et il demande aux Romains de s'employer (littéralement « combattre ») pour que l'accueil soit bon (XV, 30).

Sans doute c'est à leurs prières auprès de Dieu qu'il fait appel. Mais, quand on a pris en mains les intérêts de quelqu'un, on ne s'arrête pas en chemin. On va devant toutes les juridictions. Les Romains ne se borneront pas à recommander Paul à Dieu ; ils le recommanderont aussi aux « saints » de Jérusalem. Et Paul n'a certainement pas manqué de prévoir ce résultat. Une fois de plus, on constate que Paul veut, non de l'argent, mais des recommandations, et que, par conséquent, les chrétiens auxquels il s'adresse sont d'origine juive.

Nous savons à quelle occasion l'épître aux

Romains a été écrite. Nous connaissons ses destinataires. Passons maintenant à son contenu.

La promesse faite a Abraham et a sa postérité

La première dissertation que nous rencontrons — déduction faite des premiers versets — a trait à la promesse faite à Abraham et à sa postérité. Elle va de I, 16, à X inclusivement ; mais nous verrons qu'elle est coupée par plusieurs enclaves, dont l'une est très étendue. Elle reparaît dans XV, 8-12. Commençons par ce dernier morceau.

On y constate plusieurs ellipses facilement reconnaissables. Quand on les a tirées au clair, on obtient ceci : « Dieu a fait des promesses aux pères du peuple circoncis, c'est-à-dire du peuple juif (le mot « circoncision » désigne, de l'avis de tous, le peuple circoncis). Ces promesses constituaient un engagement au moins envers lui-même. Il se devait donc à lui-même, il devait à sa véracité de les remplir. Et ceci explique pourquoi le Christ s'est mis au service du peuple juif. Par lui, Dieu a fait honneur à ses promesses, il a prouvé sa véracité. Mais les païens n'avaient point reçu de promesses. Ils ne pouvaient rien réclamer de Dieu qui ne s'était point lié envers eux. Pourtant

ils ont été admis à participer aux biens promis aux Juifs (c'est ici qu'est la plus forte ellipse du texte). Ils tiennent cette participation de la miséricorde de Dieu qui, ne leur ayant rien promis, ne leur devait rien. C'est pour cela que les oracles prophétiques ont décrit par avance les louanges adressées à la bonté de Dieu par les païens reconnaissants. »

Telle est la pensée de Paul. Un peu plus loin (16) nous le voyons s'intituler « ministre du Christ Jésus pour les païens ». Ici il excuse d'avance ce titre et ce rôle — nouvelle preuve qu'il parle à des judéo-chrétiens dont il cherche à se concilier les sympathies. Il prêche l'Évangile aux païens ; mais il reconnaît que les païens sont, à l'égard de Dieu, dans une situation inférieure aux Juifs.

C'est, sous une autre forme, la pensée que nous avons déjà rencontrée dans XV, 27. Là, nous apprenions que les païens avaient été admis à prendre part à des biens qui appartenaient aux Juifs, mais nous ne savions pas comment et à quel titre les Juifs étaient devenus propriétaires de ces biens. Ici, nous voyons que cette propriété repose sur des promesses faites par Dieu et auxquelles Dieu se doit à lui-même d'être fidèle. Nos deux textes se complètent. Ils ne laissent dans l'ombre qu'une chose, qui est le point capital, à savoir l'objet des promesses divines.

Quels sont donc ces biens que Dieu a pris l'engagement de donner aux Juifs, mais non aux

païens ? Quels sont ces biens auxquels les païens sont admis à participer par pure miséricorde, et pour lesquels ils sont les débiteurs des Juifs ? Ce qui est sûr, c'est que la rémission des péchés, la rédemption, la grâce ne répondent ni de près ni de loin à ce signalement. Mais, jusqu'ici, nous ne savons rien de plus. Puisque nos deux textes refusent de répondre à notre question, essayons de nous renseigner ailleurs.

Dans IX, 4, Paul signale diverses prérogatives des Juifs, parmi lesquelles il suffit de citer la « filiation » et les « promesses ». Aux Juifs appartient la filiation ; à eux aussi appartiennent les promesses.

La filiation — il s'agit évidemment de la filiation divine — est mentionnée souvent dans l'Ancien Testament. Elle est parfois attribuée collectivement au peuple d'Israël. C'est dans ce sens que Osée fait dire à Dieu (XI, 1) : « J'ai appelé mon Fils hors d'Égypte »[1]. La même idée est d'ailleurs contenue dans divers textes qui, sans utiliser le mot « fils », enseignent que Dieu a aimé Israël et l'a destiné à être son peuple.

D'autres fois, la filiation est attribuée au roi d'Israël. Tel est le sens du verset du psaume II : « Tu es mon fils : je t'ai engendré aujourd'hui ». Dieu, qui prononce lui-même ces paroles, vient de dire qu'il a établi son roi sur Sion, qu'il l'a oint

1. Voir aussi *Exod.*, IV, 22.

(ce psaume a été écrit après les victoires des Machabées ; le fils de Dieu qu'il a en vue est probablement Hyrcan).

Ailleurs, c'est chaque Israélite individuellement qui est déclaré fils de Dieu. Ceci paraît dans *Deuter.*, XIV, 1 : « Vous êtes les fils de Iahvé votre dieu. »

Paul se préoccupe surtout de cette dernière filiation ; mais sans exclure la première, attendu que les deux sont inséparables. Dans sa pensée, chaque Juif est fils de Dieu, et le peuple juif pris globalement est aussi fils de Dieu.

Quant aux « promesses » auxquelles IX, 4 — tout comme XV, 30 — fait allusion, les textes de l'Ancien Testament qui les expliquent ne manquent pas, et il serait facile de les apporter. Mais serait-on sûr que ces explications correspondissent à la pensée de Paul ? Rien ne vaudrait un commentaire donné par l'apôtre lui-même. Or, ce commentaire existe. Il nous est fourni par IV, 13, où nous lisons : « Ce n'est pas par la Loi qu'a été faite à Abraham et à sa postérité la promesse d'être héritier du monde, mais par la justice de la foi. »

Arrêtons-nous un instant devant ce texte capital, qui contient une promesse avec l'exposé de conditions auxquelles elle est soumise. Et, laissnt de côté provisoirement les conditions que nous allons retrouver bientôt, occupons-nous uniquement de la promesse. Elle a pour objet l'héritage du monde. Abraham a été institué par un décret divin « héritier du monde ». Sa postérité a reçu la même investiture. Elle aussi est « héritière du monde », ou, ce qui revient au même, l'empire du monde lui appartient par droit de dévolution.

C'est cet héritage qui assure aux « saints » de Jérusalem les « biens spirituels » dont parle l'instruction sur la quête (p. 9). Il dérive de la munificence divine et, en raison de leur céleste origine, les prérogatives qu'il procure sont des « biens spirituels ». D'autre part, il a été garanti à Abraham, ainsi qu'à sa postérité et, par conséquent, les biens spirituels qu'il procure appartiennent tout d'abord aux Juifs. Le texte IV, 13, explique donc XV, 27. Il explique également le morceau XV, 8-12, qui nous montre le Christ se mettant au service de la circoncision pour faire honneur aux promesses divines.

Les promesses que le Christ est venu réaliser, ce sont les promesses relatives à l'empire du monde, promesses qui ont toutes le même objet et, en réalité, n'en font qu'une, mais qui pourtant sont multiples, puisque la même promesse a été formulée plusieurs fois (*Genèse*, XII, 7 ; XIII, 15 ; XV, 18 ; XVII, 8 ; XXII, 18). Le Christ est venu pour procurer à la postérité d'Abraham l'empire du monde. Toutefois, il ne procure pas ce bienfait seulement aux Juifs à qui la promesse avait été faite ; il l'accorde aussi aux païens étrangers à la promesse, en sorte que (X, 12) « il n'y a pas de différence entre le Juif et le Grec ». Et ceci explique de nouveau

le morceau XV, 8-12, où nous voyons les païens admis par miséricorde aux biens promis aux Juifs.

Avant d'aller plus loin, répondons à une question qui se dresse ici inévitablement devant nous. La promesse faite à Abraham ainsi qu'à sa postérité, et dont le bénéfice a ensuite été étendu par miséricorde aux païens, c'est la possession de l'empire du monde. Pourquoi donc certains textes parlent-ils de salut ? Pourquoi, par exemple, I, 16, dit-il que l'Évangile est une opération puissante de Dieu « pour le salut » de quiconque croit ? Pourquoi, dans X, I, Paul désire-t-il que les Juifs soient « sauvés » ? Et pourquoi ajoute-t-il un peu plus loin, X, 13 (voir aussi X, 9) : « Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » ? Existe-t-il donc un lien entre l'empire du monde et le salut ?

Ce lien existe. Et les prophètes de l'Ancien Testament le font connaître au lecteur qui les consulte. Écoutons ce que dit Isaïe, LXVI, 14-15 :

> Iahvé manifestera sa puissance à ses serviteurs, mais il montrera sa colère à ses ennemis. Voici que Iahvé arrive dans un feu ; ses chars sont comme un tourbillon. Il transforme sa colère en un brasier et ses menaces en flammes de feu...

Et Sophonie, I, 15 :

> Ce jour est un jour de colère, un jour de détresse et d'angoisse, un jour de ravage et de destruction, un jour de ténèbres et d'obscurité...

Amos, V, 18 ; Jérémie, XXX, 7 ; Joël, II, 11,

si nous les interrogions, nous tiendraient le même langage. Les prophètes disent que le Seigneur fera un jour un immense carnage de ses ennemis.

Élevé à leur école, Paul compte sur ce carnage, il attend le grand soir. Seulement, il croit que Dieu a chargé le Christ de l'exécution de ses hautes œuvres. Le Christ va donc venir du ciel où il est maintenant, pour tailler en pièces les infidèles. Naturellement, les croyants n'auront rien à redouter. Eux, ils feront escorte au Christ, leur place ne sera donc pas avec les victimes : ils seront « sauvés ». Et voilà le « salut » tel que l'entend Paul. C'est le privilège par lequel les croyants échapperont à la grande tuerie qui aura lieu quand le Christ inaugurera l'empire du monde. Ou, si l'on veut, c'est le privilège qui permettra aux croyants d'appartenir à l'empire que le Christ va inaugurer sur la terre. On le voit, le salut promis aux fidèles se rattache par un lien intime à l'empire du monde qui, lui aussi, leur est promis.

Revenons à notre sujet. Nous avons vu que Juifs et païens, les uns en vertu d'une promesse, les autres par miséricorde, sont admis à participer à l'empire du monde. Mais nous ne connaissons pas encore les conditions qu'ils ont à remplir pour recevoir ce bienfait. C'est ce qui nous reste à chercher.

Naguère, pour être l'ami de Dieu, il fallait observer la Loi. En effet (X, 5) : « Moïse écrit que l'homme qui fait la justice venant de la Loi vivra en elle »

(c'est-à-dire sera, par l'accomplissement de la Loi, l'ami de Iahvé ; il n'y a ici aucune allusion à une vie future) [1].

Mais, (X, 4), « le Christ est le terme de la Loi » (il y a mis fin). La Loi a cessé d'être un titre à la possession de l'héritage du monde. Au régime de la Loi un autre régime a été substitué : le régime de la foi. Telle est la thèse que Paul développe dans les chapitres IV, IX, X, et qu'il énonce dès le début de sa lettre dans le texte suivant (I, 16-17) : « L'Évangile est une opération puissante de Dieu pour le salut de quiconque croit, d'abord du Juif puis du Grec, parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi selon qu'il est écrit : Le Juste vivra par la foi. »

Donc, c'est la foi et non plus la Loi qui donne droit de participer à la grande promesse. Quelle foi ? Nous l'apprenons dans le texte III, 21, qui nous dit : « Maintenant, sans la Loi, la justice de Dieu a été manifestée, attestée par la Loi et les Prophètes : la justice de Dieu par la foi à Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. » Jésus-Christ est « Seigneur », c'est-à-dire détenteur de l'empire du monde promis à la postérité d'Abraham.

Il a été ressuscité par Dieu précisément pour être Seigneur. La foi qui sauve, la foi qui donne droit de participer à la promesse, c'est la foi à Jésus-Christ comme Seigneur et comme ressuscité par

1. Voir Lagrange, *Epître aux Romains*, p. 254.

Dieu (X, 9) : « Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. » Les deux titres n'en font qu'un. Dieu n'aurait pas ressuscité Jésus s'il ne l'avait destiné à posséder l'empire du monde, et Jésus n'est Seigneur que parce qu'il a été préalablement ressuscité par Dieu. De là, IV, 24 : « Nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts notre Seigneur Jésus », et X, 13 : « Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé ».

Pour participer à l'empire du monde, pour être sauvé, il faut avoir la foi au Christ. Mais ne faut-il pas aussi avoir la circoncision ? La foi qui sauve, est-ce la foi sans la circoncision ? N'est-ce pas plutôt la foi jointe à la circoncision ? Problème redoutable, qui a mis Paul en conflit avec les « saints » de Jérusalem.

Paul l'aborde (dans IV, 9). Pourquoi ? Précisément parce que c'est là qu'est la source de la haine qui le poursuit. Une fois encore, reportons-nous à sa situation. Il veut se concilier la bienveillance des Juifs chrétiens de Rome. Pour l'obtenir, le meilleur moyen est évidemment la franchise. Il doit donc prendre les devants et avouer qu'il n'est pas d'accord avec la communauté chrétienne de Jérusalem en ce qui touche à la circoncision.

Il avoue le désaccord. Mais, en même temps, il plaide sa cause, il prouve le bien-fondé de son sentiment. Cette preuve, il la demande à la chronologie. Il note, en effet, que le patriarche Abraham

n'était pas encore circoncis quand il obtint l'amitié de Dieu (IV, 10). Puisque Abraham n'était pas encore circoncis, la circoncision n'a donc eu aucune part à la promesse dont il a été gratifié. Pour Abraham, la foi a été tout et la circoncision n'a été rien. La postérité d'Abraham ne peut évidemment être sous un régime autre que celui auquel son père a été soumis. Pour elle aussi la foi est tout, la circoncision n'est rien. Qu'est-ce à dire, et qu'est-ce qui résulte de là ? Le texte suivant (IV, 11) nous l'apprend : « (Abraham reçut la circoncision comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis) afin d'être le père de tous ceux qui croient sans être circoncis, en sorte que leur foi leur soit imputée à justice, et le père des circoncis qui n'ont pas seulement la circoncision, mais de plus suivent les traces de la foi qu'avait notre père Abraham étant encore incirconcis ». En deux mots : ceux-là ont Abraham pour père et sont ses enfants qui, bien qu'incirconcis, ont la foi. Et ceux qui sont circoncis n'ont Abraham pour père, et ne sont ses enfants, que si à la circoncision ils joignent la foi.

Mais à côté des judéo-chrétiens qui ont la foi et dont le seul tort est de vouloir lui surajouter la circoncision, il y a les Juifs restés incrédules. Paul déplore leur aberration (IX, 1-4), et il se demande si l'incrédulité de la masse du peuple juif ne met pas en faillite les promesses divines. Dans

sa réponse (6-7) il émet un principe dont il fait ensuite l'application.

Le principe est que la parole de Dieu n'est pas demeurée sans effet. La « parole de Dieu » désigne les promesses de Dieu à Israël. Le sens est donc celui-ci : « Les promesses divines n'ont pas été mises en faillite par l'incrédulité du peuple juif considéré dans sa masse ; malgré cette incrédulité, les promesses sont en voie de réalisation. »

Voyons comment Paul entend l'application du principe, c'est-à-dire comment il prouve que l'infidélité du peuple juif ne porte pas atteinte aux promesses divines. La preuve qu'il apporte est péremptoire : « On n'est pas Israël parce qu'on est issu d'Israël ; on n'est pas enfant d'Abraham parce qu'on est sorti de la semence d'Abraham ». Si les Juifs incrédules étaient vraiment Israël, force alors serait d'avouer que les promesses divines ont fait faillite, puisque ces promesses s'adressaient à Israël, aux enfants d'Abraham. Mais, pour être issus d'Israël, les Juifs incrédules ne sont pas Israël ; pour être sortis de la semence d'Abraham, ils ne sont pas les enfants d'Abraham. Donc l'incrédulité des Juifs n'apporte aucun obstacle à la réalisation des promesses divines. D'ailleurs, cette incrédulité a été annoncée par les prophètes. Paul cite (IX, 33 ; X, 19 ; XI, 7) divers oracles dans lesquels l'endurcissement du peuple juif est prédit. Et ces oracles émanés du même Dieu qui a fait les promesses sont sans doute à ses yeux

des commentaires à l'aide desquels les promesses doivent être interprétées.

J'ai dit que la dissertation sur la promesse faite à Abraham et à sa postérité, qui va de I, 16 à XI, est coupée par plusieurs enclaves. Je vais maintenant étudier ces pièces intercalées.

La mort rédemptrice du Christ

L'enclave la plus longue est celle qui va de IV, 25 à VIII, 39. Dégagée des retouches qu'elle a subies et dont il sera question plus loin, elle a trait à la mort rédemptrice du Christ, et elle constitue la dissertation capitale de l'épître actuelle aux Romains.

Que dit-elle ? Que nous étions pécheurs, ennemis de Dieu, et que le Christ, par sa mort, nous a réconciliés avec Dieu. Que Dieu nous aimait, même quand nous étions pécheurs, qu'il a donné son Fils pour nous obtenir la vie éternelle, et que cette vie éternelle, il ne peut manquer de nous la procurer après tout ce qu'il a fait pour nous. Que dit-elle encore ? Que le chrétien participe à la mort du Christ, mais qu'il participe aussi à sa résurrection. Il est mort avec le Christ en ce sens que son corps de péché a été détruit. Il est ressuscité avec le Christ en ce sens qu'il doit mener une vie nouvelle et ne pas laisser les passions agir dans ses membres pour produire des fruits de mort.

En regard, qu'enseigne Paul dans les chapitres IV, IX et X ? Il dit en substance ceci aux Juifs non chrétiens : « L'empire du monde a été promis à Abraham et à ses héritiers. Mais vous vous imaginez à tort être, par droit de naissance, les héritiers d'Abraham ou, si vous voulez, ses enfants. Pour être enfant d'Abraham et pour être son héritier, il faut croire que Dieu a ressuscité Jésus d'entre les morts. Il faut cela, et il ne faut que cela ».

Nous sommes en face de deux programmes irréductibles. Paul laisse le ciel en dehors de son horizon : il ne s'occupe que de la terre. Son Christ doit venir pour réaliser les promesses faites à Abraham, pour exercer sur le monde une domination dont tous ses partisans jouiront avec lui. C'est pour cela que Dieu l'a ressuscité des morts. Dans le programme de Paul, la réconciliation des hommes pécheurs avec Dieu n'a pas de sens, la mort mystique du chrétien non plus. Le morceau IV, 25-VIII, 39 qui occupe la place entre IV et IX, est le résultat d'une interpolation. Il n'a aucun lien avec les deux chapitres qu'il sépare violemment.

La dissertation IV, 25-VIII, 39 n'est pas de Paul. Quelle est son origine ? Essayons de lui arracher son secret.

Elle nous dépeint en un contraste saisissant,

d'un côté, la misère des hommes, de l'autre, la bonté de Dieu pour ces êtres si malheureux. La misère des hommes est navrante ; car ils sont tous condamnés à être pécheurs, tous condamnés à la mort. Mais ces pécheurs, Dieu les a aimés, il les a réconciliés avec lui et il leur a procuré la vie éternelle. Ce qui aggrave l'infortune des hommes, c'est qu'ils sont victimes de la faute d'un seul, victimes d'une faute qu'ils n'ont pas commise. Bien plus, la Loi leur a été imposée pour multiplier les péchés. Ce qui rend plus admirable la bonté de Dieu, c'est que, pour réconcilier les hommes avec lui, pour leur procurer la vie éternelle, il n'a pas reculé devant la mort de son Fils.

Dieu aime les hommes. Il s'intéresse à eux. Il travaille à alléger leurs peines. Pourquoi ? Évidemment parce qu'il juge leur malheur imméritè. Faire retomber sur la race entière le péché d'un seul de ses membres est, à ses yeux, une iniquité. Et promulguer la Loi exprès pour multiplier les péchés en est une autre. A coup sûr, ce n'est pas lui qui a mis le genre humain sous le régime de la mort et du péché, puisqu'il veut l'en arracher. Ceci paraît plus clairement encore quand on considère les moyens auxquels il a recours pour réaliser son dessein. S'il est lui-même l'auteur du traitement que les hommes ont à subir, et si, pris tardivement de remords, il estime devoir y mettre fin, il n'a qu'à donner un ordre, et immédiatement la condition du genre humain changera. Au lieu de cela,

que fait-il ? Il envoie son Fils sur la terre et il le laisse mettre à mort. A quoi bon remuer ainsi ciel et terre pour un résultat qu'un mot suffisait à obtenir ? Et à quoi peut servir un pareil déploiement de force ?

Dira-t-on qu'il sert à faire admirer l'amour de Dieu pour les hommes ? Mais l'amour, pour être admirable, doit avant tout être raisonnable et, pour être raisonnable, il ne doit s'imposer que des sacrifices utiles. Le Dieu qui fait retomber sur tout le genre humain la faute d'un homme, qui promulgue la Loi à seule fin de multiplier les péchés, est certes un Dieu cruel. Mais si ce même Dieu, pour mettre fin à sa cruauté envers les hommes, s'avise de livrer son Fils à la mort, il est extravagant. Or ce n'est pas devant un pareil personnage que nous place le texte V, 8 qui célèbre l'amour de Dieu pour les hommes. Le Christ qui meurt ici pour nous, meurt parce que, sans le sacrifice de sa vie, les hommes ne seraient pas libérés du joug cruel qui pèse sur eux. Il n'est sûrement pour rien dans l'infortune du genre humain. Le Dieu qui l'a envoyé parce qu'il aimait les hommes, n'y est pour rien non plus.

Mais, d'autre part, le tableau de la misère humaine que nous trace l'épître aux Romains est manifestement une réplique de la chute d'Adam, telle que la *Genèse* la rapporte. C'est d'après la *Genèse* qu'il a été tracé, c'est à la *Genèse* qu'il doit d'exister. Sans doute il ne laisse paraître nulle

part l'auteur du châtiment infligé aux hommes, il le relègue dans l'ombre. Les tours de phrase dont il se sert, tous coulés dans le même moule, constatent des effets sans jamais mentionner la cause : le péché est entré dans le monde, la mort s'est étendue sur tous les hommes, la mort a régné par la faute d'un seul, la condamnation a atteint tous les hommes, la Loi est intervenue pour que le péché fût multiplié. Mais cette réserve calculée ne saurait nous tromper, puisque la *Genèse* est là qui complète nos renseignements. C'est Dieu qui a fait retomber sur tous les enfants d'Adam la faute de leur père ; c'est lui qui est l'auteur de la misère du genre humain. Ceci est sûr, puisque la *Genèse* nous le dit. Et l'épître aux Romains, qui ne nomme pas Dieu, qui affecte de ne pas le nommer — on dira plus loin pourquoi — compte bien que nous comprendrons à demi-mot et que nous éclairerons son texte par la *Genèse*. Elle compte bien aussi que nous comprendrons, quand elle nous dit (V, 20) que la Loi a été donnée pour que le péché fût multiplié, et que nous saurons nous reporter à l'*Exode*, où l'institution divine de la Loi est rapportée.

Donc Dieu n'est pour rien dans l'infortune du genre humain. Et pourtant il en est l'auteur responsable. Et nous voilà bloqués entre deux assertions qui se heurtent. Comment sortir de là ? En supprimant l'un des termes de la contradiction ? Le moyen serait radical, mais puéril. Escamoter

une difficulté n'est pas la résoudre. Puisque les deux susdites assertions sont aussi solidement établies l'une que l'autre, nous n'avons le droit d'en sacrifier aucune. Restons, au moins provisoirement, enfermés dans notre prison, et voyons comment Dieu s'y est pris pour arracher les hommes à leur malheur. Peut-être, au cours de cette recherche, trouverons-nous une porte de sortie.

Voici par quelle industrie Dieu est parvenu à nous réconcilier avec lui. Il a envoyé son Fils sur la terre. Il l'a envoyé avec un corps qui avait la ressemblance de la chair du péché. Ce Fils de Dieu, c'est-à-dire le Christ, est mort. En même temps qu'il est mort, le péché a été condamné à mort dans la chair (VIII, 3). Or, le péché était l'obstacle qui nous séparait de Dieu. Lui condamné à mort ou, si l'on veut, tué, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils (VI, 10).

Ceci, c'est le principe. Mais, pour que nous participions réellement à ce bienfait de la réconciliation, il faut préalablement que le péché ait été tué en chacun de nous. C'est ce qui a lieu quand nous sommes baptisés (VI, 3-11). Nous sommes alors greffés sur le Christ, greffés sur sa ressemblance de mort. Notre vieil homme est crucifié avec le Christ, en sorte que notre corps de péché est détruit (VI, 6). Et, comme nous ne faisons qu'un avec notre corps de péché, il s'ensuit (VII, 4) que nous sommes mis à mort par le corps du Christ

sur lequel nous sommes greffés. Mais, comme nous participons à la mort du Christ, nous participons aussi à sa résurrection. Dans le chrétien, « le corps est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie » (VIII, 10). Le chrétien n'est plus dans la chair (VII, 5 : « quand nous étions dans la chair » ; donc nous n'y sommes plus) ; mort qu'il était, il est devenu vivant (VI, 13). Il vit pour Dieu d'une vie qui doit être éternelle. (VI, 23.)

Donc la libération du chrétien est le résultat de son union avec le Christ. Union intime semblable à celle que produit l'opération de la greffe. Le chrétien est affranchi du joug qui pesait sur lui, parce qu'il participe à la résurrection du Christ après avoir participé à sa mort, parce qu'il est ressuscité comme le Christ, après avoir subi la mort comme le Christ.

Comme le Christ ? Est-ce possible ? Et a-t-on le droit d'employer cette formule qui, si elle était exacte, entraînerait une conséquence assez grave ? Rassurons-nous. En l'employant, nous ne faisons que nous conformer aux intentions de l'auteur qui nous dit que notre corps de péché a été détruit et que nous ne sommes plus dans la chair. Il connaissait la valeur des mots. Ce n'est pas par inadvertance qu'il a parlé itérativement de la destruction de notre corps, de notre chair, comme d'un fait qui s'accomplit dans l'immersion du baptême ! Il a vu la conséquence qu'on tirerait de son langage, et il a voulu qu'on la tirât. Tirons-la. Le chrétien

participe à la mort du Christ. Il meurt tout comme le Christ est mort sur le Calvaire... Mais le chrétien ne meurt pas réellement ; il reste plein de vie et la mort qu'il subit est une pure fiction. Le Christ, lui aussi, n'est mort que fictivement. Au moment où il paraissait rendre l'âme, il n'a pas cessé de vivre, et la mort ne l'a pas atteint.

Voilà la déduction à laquelle nous avons été amenés par les textes qui parlent de notre mort avec le Christ. Elle ne manque pas de rigueur. Mais nous avons mieux qu'elle. Nous avons le texte VI, 5, où l'auteur lui-même nous avertit que la mort du Christ n'a pas été une mort véritable, mais une « ressemblance de mort », quelque chose qui avait les apparences extérieures de la mort sans en avoir la réalité. Il confirme notre déduction. Il ajoute même une explication. Il nous dit comment il s'est fait que la mort du Christ a été purement apparente. Il nous le dit dans VIII, 3. Le Christ n'avait pas cette chair pécheresse que nous avons. Il n'en avait que l'apparence, quelque chose qui ressemblait à cette chair, *en homoïômati sarkos hamartias*. Dès lors il lui était bien impossible de mourir réellement, puisqu'il n'avait pas ce qui est nécessaire pour cela. Il n'a subi qu'un fantôme de mort parce que son corps n'était qu'un fantôme.

Nous voici en face du Christ fantôme. Autant dire que nous sommes chez Marcion et que notre dissertation est un produit de l'école marcionite.

Du même coup nous avons la clef de l'énigme qui nous embarrassait si fort, la clef de ce Dieu qui n'est pour rien dans nos calamités et qui pourtant en est l'auteur. La solution de cette énigme, c'est tout simplement la solution du problème du mal telle que Marcion la propose. Et, puisque nous sommes chez Marcion, nous ne devons pas être surpris de l'entendre, par la bouche d'un disciple, nous exposer sa théodicée. Dégagée des réticences dans lesquelles elle est ici enveloppée, la théodicée marcionite est celle-ci :

Il y a deux dieux : l'un qui a créé le monde, qui a créé l'homme et qui a toujours été connu ; l'autre qui est étranger au monde, et que personne ne connaissait jusqu'à ce que le Christ fût venu le révéler.

Le Dieu créateur est cruel. A l'origine, il a fait retomber sur tous les enfants d'Adam la faute de leur père ; plus tard il a imposé la loi mosaïque pour multiplier les péchés ; il s'ingénie à rendre les hommes malheureux : malheureux sur cette terre où il les accable de peines de toute sorte, malheureux dans l'autre monde où il les punira pour les péchés qu'il leur a fait commettre sur cette terre.

L'autre Dieu est le Dieu bon, ainsi appelé parce que la bonté fait partie de son essence. Le Dieu bon a eu pitié des hommes qui pourtant ne lui étaient rien, et il a décidé de les arracher à l'empire du Dieu cruel qui les torturait. Pour réaliser

son dessein, il vint lui-même sur la terre, caché sous un manteau éthéré qui avait les apparences d'un corps humain. Ce fantôme de corps s'appela Jésus, s'intitula fils de Dieu et révéla aux hommes le Dieu bon qu'il appela son père. Le Créateur, prenant Jésus pour un simple mortel délégué par le Dieu bon, le fit crucifier. Il ne crucifia rien du tout. Mais son intention fut réputée pour le fait. Il croyait crucifier une chair pécheresse. La chair pécheresse, la chair de péché fut censée avoir été crucifiée, avoir été tuée, au moins chez les chrétiens qui, par le baptême, sont greffés sur le Christ. Ayant ainsi été mis à mort par le Dieu créateur, les chrétiens n'existent plus pour lui, ne sont plus sous son empire. Ils appartiennent au Dieu bon qui leur réserve la vie éternelle.

Mais l'auteur, écrivant chez les catholiques et pour les catholiques, a procédé comme les modernistes ont procédé de nos jours. Il a ménagé le sentiment catholique ; à la méthode de la violence il a substitué celle de la surprise. Le tout pour lui était de faire accepter des formules énigmatiques qui, une fois introduites dans la croyance catholique, feraient peu à peu leur œuvre. De là ces tours de phrase qui disent une partie des choses et laissent le reste à deviner. Je les ai signalés plus haut et n'ai pas à y revenir ici. Un mot seulement sur VIII, 20, dont je n'ai pas encore parlé et où on lit ceci : « La créature a été soumise à la vanité, non de son gré, mais par la volonté de celui qui l'y

a soumise ». Ce texte est fort embarrassant pour les exégètes qui, ou bien l'embrouillent à plaisir, ou bien passent prestement devant lui et brûlent l'étape. Ceux qui entrent dans quelques explications reconnaissent généralement — au moins aujourd'hui — que VIII, 20 fait allusion à *Genèse*, III, 17, où Dieu maudit la terre. Donc, notre auteur déclare que la terre est sous le coup d'une malédiction. Et, un peu plus expansif que dans V, où il s'était interdit rigoureusement tout ce qui n'était pas pure description de l'infortune du genre humain, il remonte ici à la cause de la malédiction. Il désigne celui qui a soumis la créature à la vanité. Mais il le désigne sans le nommer. Le personnage qui a maudit la créature, c'est « lui », c'est-à-dire celui dont les récits de la *Genèse* sont tout pleins. Et encore sa responsabilité à « lui » n'est pas dénoncée ouvertement. Elle n'apparaît que derrière le voile d'une périphrase. La créature a été soumise à la vanité non de son gré, mais *dia ton hupotaxanta.* Que veut dire cette formule ? Selon saint Thomas elle signifie que ceci a eu lieu « en vertu de la disposition de Dieu qui en a décidé ainsi », ou « en vertu de la sentence de Dieu ». Selon Estius (pour qui la créature désigne le monde entier) l'assujettissement a lieu par l'ordre de Dieu. On le voit, selon les théologiens les plus considérables, c'est bien le Dieu de la *Genèse*, le Dieu créateur, qui est présenté ici comme la cause de l'esclavage des créatures. Mais il est laissé dans la pénombre, au point

qu'un bon nombre de commentateurs ont cru pouvoir donner une autre interprétation — fantaisiste — d'après laquelle c'est l'homme pécheur qui a asservi les créatures !

Gêné quand il s'agit de désigner le Dieu créateur, l'auteur marcionite ne l'est pas pour décrire le mal que le Dieu créateur a fait au genre humain. Il le décrit, en prenant pour point de départ le récit de la *Genèse* qu'il complète, et dont il donne une interprétation théologique.

Par suite du péché d'Adam, le Dieu créateur a condamné les hommes à être mortels — ceci est dans la *Genèse* — et il les a condamnés aussi à être pécheurs — ceci est l'interprétation marcionite du récit de la *Genèse.* Donc tous les hommes sont pécheurs. Est-ce dans le sens où l'entend Augustin qui enseigne que l'enfant naît avec un péché proprement dit consistant dans la concupiscence, et qui, précisément, s'appuie sur l'épître aux Romains ? Non. Entre Augustin et l'épître aux Romains, il y a sans doute, en ce qui concerne le péché originel, des liens de parenté, mais il y a aussi une différence essentielle qui tient à la diversité des préoccupations.

Augustin a été amené à sa notion du péché originel par son ardent désir de concilier la misère humaine avec la justice de Dieu, du Dieu unique qu'il admettait. Son raisonnement était celui-ci : Le mal physique chez l'homme ne peut s'expliquer, sous le gouvernement d'un Dieu juste, que comme

la punition d'un péché, d'un péché proprement dit. Or les enfants sont malheureux avant d'avoir l'usage de la raison ; ils le sont dès leur entrée dans le monde. Donc les enfants, dès leur entrée dans le monde, sont coupables d'un péché proprement dit. Et Augustin a fait des prodiges de sophistique pour trouver ce péché proprement dit, pour le prouver, pour nous expliquer que Dieu est mis en face du péché, d'un péché qui réside dans l'âme de tous les enfants sans que lui, le Créateur, y soit pour rien, d'un péché proprement dit que lui, le Dieu juste, est contraint par sa justice de punir. Il s'est enfoncé dans un abîme d'absurdités pour sauver la justice divine compromise par la misère du genre humain (cette observation s'applique aux théologiens de l'Église romaine qui, s'ils ont laissé tomber, au cours des siècles, une partie des théories augustiniennes, ont gardé la notion d'un péché souillant l'âme de l'enfant dès son entrée dans le monde).

Le rédacteur marcionite de l'*Epître aux Romains* n'éprouve pas les embarras d'Augustin, parce qu'il n'a pas la même préoccupation. Sans doute il se propose, lui aussi, de résoudre le problème du mal. Mais, pour trouver la solution, il a commencé par mettre à côté du Dieu bon un Dieu mauvais qui a le monopole du gouvernement du monde. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'est ouvert ce chemin qu'au prix d'un colossal contre-sens. Mais, une fois entré, il a pu s'avancer sans rencontrer aucun obstacle.

Le Dieu juste d'Augustin ne peut faire souffrir que des enfants préalablement souillés d'un péché auquel lui, le Dieu créateur, est étranger. Le Dieu mauvais de l'*Epître aux Romains* n'a pas les mêmes scrupules. Aucune considération de justice ne l'empêche de donner libre carrière à son instinct de cruauté. Et c'est ce qu'il fait. Il condamne à la souffrance, il condamne à la mort les enfants qui sont innocents. Il condamne les hommes à pécher en leur donnant un organisme charnel qui secrétera le péché mécaniquement. Munis de cette machine à pécher, les hommes deviennent nécessairement pécheurs. Mais ils n'avaient rien fait pour recevoir le triste cadeau dont la fantaisie du Dieu créateur les a gratifiés. On peut dire que l'*Epître aux Romains* enseigne le péché originel ; mais pas dans le sens où l'entend l'Église romaine depuis Augustin.

La preuve est faite que la dissertation IV, 25-VIII, 39 est interpolée au milieu de la thèse de Paul sur la promesse faite à Abraham et que — abstraction faite de quelques suppléments dont il sera question plus loin — elle est d'origine marcionite. Connaissant sa provenance, nous connaissons du même coup sa date. La dissertation de IV, 25-VIII, 39 sur la mort rédemptrice du Christ a été rédigée avant la condamnation de Marcion, donc vers 140.

Censure des païens et des mauvais chrétiens

La dissertation sur la mort rédemptrice du Christ est la plus importante et la plus considérable des pièces qui ont été intercalées dans le traité de la promesse faite à Abraham. Mais elle n'est pas la première. Avant elle se placent deux enclaves, dont l'une, qui va de I, 18 à II, 29, doit être étudiée maintenant.

C'est un examen de conscience des païens, d'un groupe de pécheurs anonymes et des Juifs.

Les païens qui ont connu Dieu, qui n'ont pas pu ne pas le connaître par ses œuvres, ne l'ont point glorifié. Ils ont, au contraire, changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant soit l'homme soit les animaux. Ce faisant, ils ont commis un grand crime. Pour les en punir Dieu les a livrés à des passions infâmes.

Voici d'autres hommes. Eux, ils ne sont pas païens, car ils jugent sévèrement les turpitudes des païens et ils croient les païens condamnés à la réprobation. Or, leur conduite à eux n'est pas meilleure que celle des païens. Ils commettent les mêmes abominations, et ils croient pouvoir les

commettre impunément. D'où leur vient cette assurance ? De ce qu'ils comptent sur la bonté de Dieu. Eh bien ! ils se trompent. Certes, Dieu est bon, mais sa bonté consiste à pardonner au repentir. Si le pécheur ne se repent pas, au lieu d'un Dieu bon il trouvera un Dieu juste qui punira le péché partout où il le trouvera, sans acception de personnes.

Enfin, voici les Juifs. Eux, ils mettent leur confiance dans la Loi. Ils ne l'observent pas ; ils l'enfreignent au point de faire blasphémer le nom de Dieu parmi les païens. Mais ils s'imaginent que cela n'a pas d'importance et qu'ils seront sauvés uniquement parce qu'ils possèdent la Loi, parce qu'ils ont la circoncision. Eh bien ! eux aussi se trompent. La circoncision leur sera utile s'ils mettent la Loi en pratique. Autrement elle ne leur servira de rien.

Tel est le sens général de cette dissertation. Commençons par dire qu'elle n'est pas de Paul. De cette assertion il existe plusieurs preuves.

La première nous est fournie par le texte II, 25, qui nous dit : « La circoncision est utile si tu observes la Loi ». D'après cet oracle il y a avantage à être circoncis pourvu que l'on observe la loi mosaïque. Or Paul s'évertue ailleurs à prouver que la foi est tout, que la circoncision n'est rien et les œuvres de la Loi non plus. Comment aurait-il pu dire ici que, jointe à l'observation de la Loi, la circoncision est utile ?

On nous explique que, dans II, 25, l'apôtre considère la circoncision avec la valeur qu'elle avait jadis ou même avec la valeur qu'elle a encore au moment où il parle. Mais la première de ces deux opinions travestit le texte ; qui ne prétend aucunement donner une leçon d'histoire ancienne et dire ce que la circoncision valait autrefois, qui dit simplement ce qu'elle vaut pour les lecteurs auxquels il s'adresse. Quant à la seconde opinion, elle reste à côté de la question, qui est de savoir comment Paul a pu dire simultanément que la circoncision ne sert à rien, que les œuvres de la Loi sont tout aussi inutiles, et que la circoncision est utile quand on y joint l'observation de la loi mosaïque. La vérité est que le texte II, 25, qui est en opposition irréductible avec la doctrine de Paul, ne peut avoir Paul pour auteur.

Il n'est pas seul dans ce cas. On doit lui adjoindre II, 13 et II, 26-29. Ces textes attribuent le salut à l'observation de la Loi, contrairement à Paul qui proclame l'inutilité des « œuvres », c'est-à-dire de la pratique de la Loi (IX, 32). Ils semblent mieux s'accorder avec Paul par le mépris qu'ils professent pour la circoncision de la chair à laquelle ils substituent la circoncision du cœur. Mais l'accord n'est qu'apparent. En effet, c'est à la foi exclusivement que Paul sacrifie la circoncision ; et la circoncision du cœur, — s'il connaissait cette expression, — serait sous sa plume la foi. Pour nos textes, au contraire, la circoncision du cœur, c'est

la pratique de la loi. Entre eux et Paul il y a antinomie.

Mais que dire de l'apostrophe aux Juifs qui va de II, 17 à 24 et surtout de l'apostrophe à l'homme anonyme par laquelle débute le chapitre II ? Après avoir parlé de pédérastie et de saphisme, l'auteur s'écrie : « T'imagines-tu, toi qui condamnes ceux qui font ces choses et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu ? »

Aujourd'hui les exégètes ne savent trop à qui s'adressent ces deux algarades. Mais transportons-nous par la pensée auprès des chrétiens de Rome de l'an 56, au moment où ils viennent de recevoir l'épître aux Romains, celle que nous lisons dans nos bibles. Et recueillons leurs impressions. « Il n'y a pas de doute possible, disent-ils, c'est bien nous qui sommes traités de sodomites ; et ce sont bien nos femmes qui partagent avec nous cet honneur ! Puisque l'épître a été écrite à notre intention, c'est aussi à notre intention qu'a été dressé le paquet d'injures qui y est contenu. L'homme qui nous envoie ces grossièretés répugnantes n'a jamais eu à se plaindre de nous, puisque nous ne le connaissons pas et qu'il ne nous connaît pas. Son impertinence est donc inexcusable. Elle est même inexplicable, et l'on n'arrive pas à comprendre pourquoi il nous salit ainsi, lui qui, tout à l'heure, faisait un éloge exagéré de notre foi. Pour tout dire, les injures qu'il nous lance sont tellement ahuris-

santes qu'elles provoquent la stupeur et non l'indignation. »

La vérité est que les invectives de II, 1 et II, 17, ont été insérées artificiellement et après coup dans l'épître aux Romains. Si les chrétiens de Rome de l'an 56 les avaient lues, ils n'auraient pu que se les appliquer, avec un étonnement indicible. Mais ces violences de langage leur demeurèrent inconnues ; l'épître qui leur fut remise ne les contenait pas ; elles n'y furent logées que plus tard.

Voilà le chapitre II convaincu tout entier d'être une interpolation.

Je passe maintenant à la dissertation qui commence à I, 18 et va jusqu'à la fin du chapitre I. Elle fait le procès du paganisme ; son procès moral. Elle montre que l'idolâtrie est la sentine de tous les vices et que le refuge de la vertu se trouve dans le monothéisme. Et où tend cette littérature belliqueuse ? Son but est apologétique. Elle se propose d'amener au christianisme, seul asile de la vertu, les païens dont le sens moral n'est pas complètement oblitéré ; de retenir dans le bercail chrétien les anciens païens qui seraient tentés de retourner aux idoles. Elle exerce l'apostolat auprès des hommes qui sont actuellement païens ou qui le furent jadis.

Auprès de ceux-là seulement. Elle ne s'adresse pas aux Juifs. Elle ne le veut pas ; elle ne le peut pas. Quelle prise aurait-elle sur eux ? Leur vertu n'a pas pu faire naufrage dans l'idolâtrie puisqu'ils

n'ont jamais adoré les idoles et que le culte des idoles est même pour eux un objet d'horreur. Et à qui leur prêcherait la religion chrétienne comme l'unique dépositaire du monothéisme, ils répondraient : « Pour adorer un seul Dieu nous n'avons pas besoin de changer de religion ; nous n'avons qu'à rester ce que nous sommes ; car le monothéisme est à la base de notre culte, et le christianisme n'en a pas le monopole. »

Je viens de mettre en scène des Juifs restés en dehors du christianisme. Mais des Juifs chrétiens n'auraient que faire, eux non plus, de notre sermon. Car, s'ils étaient tentés d'abandonner la religion du Crucifié, ce serait évidemment pour retourner au culte de leur enfance, ce ne serait pas pour adorer les idoles. Et, contre cette tentation, le tableau de la perversité des idolâtres ne pourrait rien.

Donc, la dissertation apologétique de I, 18-32 s'adresse à des païens ou à des chrétiens d'origine païenne. C'est pour eux, et pour eux seulement qu'elle a été faite. Or nous avons acquis la preuve [1] que l'épître aux Romains a été écrite pour des chrétiens d'origine juive. (Paul ne les connaissait pas ; mais il avait appris par des intermédiaires l'existence d'une communauté judéo-chrétienne à Rome.) Et l'on voit la conséquence qui se déduit de ces prémisses. La dissertation de I, 18-32 n'est

1. Voir plus haut, p. 12

pas plus authentique que les morceaux qui composent le chapitre II. Toute la pièce qui va de I, 18 à II, 39 est une interpolation.

La dissertation I, 18-II, 29 n'est pas de Paul. Essayons de voir de qui elle est.

Le Dieu que les païens ont connu par ses œuvres, qu'ils n'ont pas glorifié mais qu'ils avaient le devoir de glorifier, est évidemment le Dieu créateur. Ce n'est certes pas chez Marcion que l'on reprochait aux païens leur impiété à l'égard du Dieu de la création. L'auteur de notre dissertation est donc un théologien catholique venu après 150.

Que fait-il ici ? Occupons-nous d'abord de ses intentions. Il se propose de donner par avance des explications destinées à éclairer la dissertation des chapitres V-VIII sur le péché. En réalité il la contredit, il administre aux lecteurs le contrepoison qui leur permettra de boire ensuite impunément à la coupe marcionite. Sans doute les païens ont été livrés par Dieu à leurs passions. Mais ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, car cette mesure ne leur a été infligée qu'à titre de représailles. Ce n'est pas Dieu qui a commencé, ce sont eux. Contre le Créateur qu'ils connaissaient par ses œuvres ils sont partis en guerre en refusant de le glorifier. Dieu les a punis. Que les païens renoncent à leur criminelle ingratitude, et la punition dont ils souffrent sera levée.

Les pécheurs anonymes et les Juifs connaissent Dieu et l'adorent. Ils n'ont pas été livrés par Dieu

à leur sens réprouvé. Ils sont donc — plus encore que les païens — capables de faire le bien et d'éviter le mal. L'auteur de la dissertation est bien de cet avis ; car il dit aux pécheurs anonymes : « Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite au repentir ? » et aux Juifs : « La circoncision vous sera utile si vous observez la Loi. » Il suppose clairement que les pécheurs peuvent se convertir et que les Juifs sont capables d'accomplir les prescriptions de la Loi.

Il nous reste à identifier les pécheurs et les Juifs auxquels il a affaire.

A la manière dont il parle de l'observation de la Loi (II, 13, 25, 29), on pourrait croire qu'il promet le salut aux Juifs incrédules eux-mêmes pourvu qu'ils accomplissent les prescriptions de la loi mosaïque. Gardons-nous bien de nous arrêter à cette pensée. L'idée ne pouvait venir à un chrétien du second siècle d'admettre au salut des Juifs ennemis du Christ. Notre auteur apostrophe des Juifs qui croient à la résurrection du Christ, qui attendent sa venue. Et, s'il ne mentionne pas cette circonstance, c'est parce qu'elle va de soi. Les Juifs auxquels il s'adresse ont donc la foi ; ce sont ce qu'on appelle des judéo-chrétiens. Eux, ils mettent leur confiance dans la circoncision ; et lui, il leur dit de la mettre dans la pratique de la Loi. Dans le *Dialogue*, XLVII, écrit vers 160, Justin mentionne des judéo-chrétiens qui s'obstinent à maintenir les observances de la loi mo-

saïque ; et il estime que ces gens-là seront sauvés pourvu qu'ils ne prétendent pas imposer leur manière de vivre aux chrétiens qui ne l'ont jamais suivie ou qui l'ont délaissée. La mentalité de Justin est apparentée à celle de notre auteur. La nuance qui sépare l'un de l'autre tient à ce qu'ils ne traitent pas exactement le même problème. Mais pratiquement tous deux pensent la même chose.

Les pécheurs anonymes (1-11) ne peuvent pas être païens puisqu'ils vouent tous les païens à la damnation. Ce sont donc des chrétiens, mais de mauvais chrétiens qui s'abandonnent aux pires turpitudes. Malgré l'indignité de leur vie, ils comptent être sauvés, ils comptent que la bonté de Dieu ne les confondra pas avec les païens, et qu'elle aura pour eux des égards spéciaux. Sur quel titre se fonde leur espérance présomptueuse ? Est-ce sur leur origine, sur le fait qu'ils sont Juifs de naissance et qu'ils ont la circoncision ? Impossible de s'arrêter à cette hypothèse qui, portant, a de nombreux partisans. Si ces mauvais chrétiens sont d'origine juive, les coups que l'auteur essaie de leur porter ici sont des gestes inutiles qui ne les atteignent pas, puisqu'il ne les attaque pas dans leur refuge qui est la circoncision. Il va parler bientôt des judéo-chrétiens (17-29). Alors il saura bien nous dire que ces hommes mettent leur confiance dans la circoncision ; et à eux il saura bien dire que la circoncision ne leur servira de rien tant qu'ils vivront mal. Les mauvais chrétiens dont il parle

ici sont donc des chrétiens d'origine païenne. Et le titre dans lequel ils mettent leur confiance, celui dont, à leur sens, la bonté de Dieu ne pourra manquer de leur tenir compte, c'est leur titre de chrétien.

Réponse a une calomnie contre les catholiques (III, 1-20)

Le morceau III, 1-20 constitue une autre enclave.

Voici ce que nous lisons au verset 8 : « Et pourquoi alors ne ferions-nous pas le mal pour qu'il en advienne du bien, comme certains qui nous calomnient prétendent que nous le disons ? »

Donc une rumeur circule aux termes de laquelle l'auteur de ce texte et ses coreligionnaires enseignent que l'on peut faire le mal pour que le bien en sorte. La rumeur en question est une calomnie ; mais elle est colportée. Quels sont les calomniés ? Quels sont les calomniateurs ?

Ces derniers sont désignés par le mot « certains ». Ce sont des personnages mystérieux que l'auteur — qui est dans le camp des calomniés — n'a pas cru devoir nommer clairement. Et notre pensée va immédiatement aux judaïsants qui détestent Paul, qui travaillent à ruiner sa propagande. Ce sont eux, sans doute, qui, pour mieux perdre

l'apôtre des païens, dénaturent son enseignement et lui font dire que l'on peut faire le mal pour que le bien en sorte. Ce sont eux que Paul, les sachant puissants, n'ose attaquer de front et évite de désigner nommément.

Mais on ne tarde pas à voir d'insurmontables difficultés surgir contre cette interprétation. La calomnie la plus éhontée ne peut se faire jour si elle ne trouve des apparences qu'elle exploite, dont elle abuse. On cherche vainement les apparences dont les judaïsants auraient abusé pour mettre sur le compte de Paul le sophisme d'après lequel la fin justifie les moyens. Paul, dans sa propagande, fait litière de la circoncision. Comment justifie-t-il sa conduite ? Il ne plaide pas les circonstances atténuantes, il n'avoue pas avoir fait le mal pour que le bien en sorte. Il déclare, au contraire, avoir fait le bien. Il a négligé la circoncision parce qu'il la méprise. Cela, les judaïsants le savent bien ; et c'est ce qui rend l'attitude de l'apôtre des païens particulièrement odieuse à leurs yeux. En lui attribuant le sophisme d'après lequel la fin justifie les moyens, ils atténueraient sa culpabilité, ils excuseraient ses intentions. Soyons sûrs qu'ils n'ont pas jugé Paul avec indulgence et que, si l'apôtre a été accusé d'enseigner que la fin justifie les moyens, ce n'est pas du camp des judaïsants que l'accusation est partie.

La calomnie serait-elle l'œuvre des infidèles, soit juifs soit païens ? Non. Et d'abord, pourquoi

ces calomniateurs ne sont-ils pas désignés par leur nom de juifs ou de païens ? Pourquoi restent-ils dissimulés derrière le mot « certains » ? Cette formule discrète est d'usage à l'égard d'adversaires que l'on veut ménager. Quels ménagements Paul doit-il aux Juifs ou aux païens ? On ne le voit pas ; et c'est là une première difficulté.

En voici une autre. Entre les chrétiens et les païens la question était de savoir si Jésus avait été investi d'une mission divine et si cette mission avait été confirmée par sa résurrection. Entre chrétiens et Juifs, le problème de la résurrection de Jésus était aussi capital ; mais à côté de lui se plaçait le problème des prophéties que les chrétiens croyaient lire dans l'Ancien Testament et que les Juifs déclaraient ne pas voir. D'ailleurs la question des prophéties pénétra de bonne heure dans les polémiques entre chrétiens et païens. Et l'on peut dire que la controverse, soit avec les païens soit avec les Juifs, gravitait autour de la résurrection de Jésus et des prophéties relatives à Jésus. Or, dans cette controverse, quelle place pouvait bien occuper la maxime d'après laquelle le mensonge des hommes fait éclater la vérité de Dieu ? On ne le voit pas. Pas plus qu'on ne voit, du reste, ce que venait faire la riposte des moyens justifiés par la fin. Et puis les apparences cabalistiques de la maxime éveillent notre défiance. Vraiment, dans leurs disputes avec les Juifs et les païens, les chrétiens des environs de l'an 56 avaient

autre chose à faire que de leur lancer à la tête des charades. De leur côté, pour répondre aux chrétiens, les païens et les Juifs avaient des objections beaucoup plus simples et plus concluantes qu'une subtilité de casuistique.

Une enquête méthodique nous a fourni la preuve qu'aucun des contemporains de Paul n'a pu se rendre coupable de l'accusation dont se plaint Paul agissant au nom d'une collectivité. Nous sommes amenés à conclure que le porte-parole des plaignants n'est pas Paul. Les versets 7-8 qui formulent la plainte sont apocryphes. Apocryphes aussi les versets 5-6 qui la préparent. Apocryphes enfin 9-20 qui la développent et l'expliquent. Toute l'enclave 5-20 est étrangère à la rédaction de Paul.

Quel est son auteur ? Il dit que tous les hommes pèchent — car tel est le sens qu'il donne à l'oracle qui déclare tous les hommes menteurs — et il ajoute que le mensonge des hommes, c'est-à-dire leur péché, fait éclater la justice de Dieu, car c'est ce sens qu'il donne à l'oracle qui proclame Dieu véridique.

Les adversaires s'indignent contre une justice qui se sert de la fragilité humaine comme d'un piédestal, qui crée les hommes pécheurs pour pouvoir les punir ensuite ; et cette morale qui justifie les moyens par la fin leur paraît être une parodie de la morale. Voilà comment l'imputation lancée contre Paul et ses partisans a pris naissance.

Celui qui est visé tout d'abord par elle, c'est le Dieu créateur à qui les hommes doivent leur corps voué au péché. Et si elle s'attaque à Paul et à ses compagnons, c'est uniquement parce que Paul et ses compagnons restent attachés à ce Dieu.

Tout supplément de commentaire est, je crois, superflu. Concluons. Les calomniateurs sont les marcionites. Leurs victimes sont les catholiques qui adorent le Dieu créateur, le Dieu de l'Ancien Testament. Leur porte-parole écrit après 150. Avec une véhémence mélangée d'indignation, ce Paul fictif déclare que Dieu n'est pas injuste, qu'il ne justifie pas les moyens par la fin et que, de cette aberration, lui, Paul, est innocent, ainsi que tous ses partisans. Nous avons maintenant la clef du tour de phrase mystérieux qui sert à désigner les adversaires. Paul ne peut tout de même pas appeler les marcionites de leur nom, pas plus qu'il ne peut donner aux calomniés le nom de « catholiques » qu'ils portaient vers 150.

Jésus établi victime propitiatoire

Encore une autre enclave. Elle va de III, 21 à 26. La pensée est celle-ci : « Le péché a été universel. Dieu l'a longtemps toléré. Il s'est enfin décidé à montrer sa justice en justifiant les hommes gra-

tuitement par sa grâce, c'est-à-dire par sa bonté. Le projet divin a été réalisé par l'œuvre de la rédemption que Jésus-Christ a accomplie. Comme tous avaient péché, Jésus-Christ a étendu à tous le bénéfice de la rédemption. »

Si Jésus est venu pour racheter les hommes du péché, on ne voit pas, en effet, pourquoi il n'admettrait pas tous les hommes à bénéficier de la rédemption, puisque tous en ont un égal besoin, étant tous plongés dans le péché. C'est le contraire qui surprendrait. Le raisonnement qu'on vient de lire est donc en règle avec la logique. Ajoutons que, au point de vue verbal, il est en règle avec le contexte grâce aux deux mots : « car tous » qui, dans le texte, lui servent d'introducteurs. Par le mot « tous », il semble prolonger la phrase précédente qui parle de la justice de Dieu accordée à « tous » les croyants. Et, par la particule « car », il paraît l'expliquer. On a l'impression d'être en face d'une question suivie d'une réponse : « Pourquoi la justice de Dieu est-elle accordée à tous les croyants ? Parce que tous ont péché ».

Tout va bien tant qu'on reste dans le domaine des mots. Il n'en est plus de même quand on passe à l'examen des idées.

Relisons le verset 23 : « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ». J'ai dit que cette observation est conforme à la logique. Mais plus elle est satisfaisante, plus aussi l'on est surpris en face des extravagances accumulées dans les

chapitres IV, IX et X pour établir que l'on peut être fils d'Abraham et participer à sa promesse sans avoir la circoncision. Non pas que l'on doive s'étonner de voir Paul bâtir une thèse sur des arguties grotesques. Habitué par son éducation rabbinique à traiter la bible comme un grimoire, il ne pouvait guère échapper à ce résultat. Et, au surplus, son exégèse n'est pas plus ridicule que celle de nos scolastiques. Ce qu'on n'arrive pas à comprendre, c'est qu'il se lance à corps perdu dans le sophisme, pour refaire une démonstration qu'il a déjà faite une première fois en suivant la méthode du bon sens. Quand, à coups de textes bibliques interprétés de travers, Paul explique que l'on peut obtenir la justice de Dieu sans être circoncis, comment ne voit-il pas qu'il a déjà résolu ce problème en quelques formules claires et décisives ? Mais, le fait est là : il n'en a aucun souvenir. La thèse laborieuse et boiteuse qui se traîne le long des chapitres IV, IX, X ignore totalement la solution péremptoire et concise formulée dans III, 23. Et de cette ignorance la chronologie est seule capable de nous donner l'explication : la dissertation III, 23 n'appartient pas à la rédaction de Paul.

Et je n'ai pas tout dit sur ce petit morceau. Je lui ai attribué le même objectif qu'à la grande thèse de IV, IX, X. Ceci n'est vrai qu'en partie. Sans doute de part et d'autre on veut prouver que tous peuvent participer au bienfait apporté

par le Christ. Mais là s'arrête l'accord. Le Christ de Paul a été chargé de réaliser la promesse faite à Abraham et de fonder l'empire du monde. La mort qu'il a subie n'a point anéanti sa mission ; elle l'a seulement retardée. Le Christ va venir et régner sur le monde. A sa gloire seront associés tous les vrais enfants d'Abraham, tous ceux qui sont justes devant Dieu et jouissent de sa faveur. Et, pour être juste devant Dieu, une seule condition est requise : la foi à la résurrection du Christ. Dans ce programme on voit sans peine qu'il n'y a aucune place pour le péché et pour la rédemption. Le texte III, 21-26 nous transporte dans un monde que Paul ne soupçonne pas.

D'où vient cette interpolation ? Son contenu va nous le dire. Ces hommes qui ont tous péché, ce sont les mêmes qui dans V, 12, 19, nous sont présentés comme pécheurs. Ce Dieu par la bonté duquel les hommes pécheurs sont justifiés gratuitement, c'est le même qui, dans V, 8, fait éclater son amour pour les hommes encore pécheurs. Cette gloire de Dieu dont les hommes pécheurs sont privés, c'est la même qui, dans V, 3, est l'objet de l'espérance des hommes devenus chrétiens. Le morceau III, 21-26 — sous déduction de quelques mots dont il va bientôt être question — a la même origine que le chapitre V : il est marcionite. Il expose l'œuvre d'amour accomplie par Dieu, le moyen dont Dieu s'est servi pour accomplir son œuvre et le motif pour lequel Dieu est intervenu.

L'œuvre réalisée est la « rédemption », le moyen a consisté à établir Jésus « propitiation », le motif a été « la manifestation de la justice » divine.

Dieu, le Dieu bon, a constaté que les hommes gémissaient sous le joug du Créateur : dans un sentiment de pitié il a décidé de leur procurer « la rédemption », c'est-à-dire l'affranchissement du joug cruel qui pesait sur eux. Pour obtenir ce résultat il a établi le Christ Jésus « victime propitiatoire », c'est-à-dire agent d'apaisement.

Comment le Christ a-t-il été agent d'apaisement ? Par sa mort à laquelle les chrétiens participent dans le baptême. Le Christ a été mis à mort par le Créateur. Or, les chrétiens greffés sur le Christ et ne faisant qu'un avec le Christ partagent la condition du Christ mis à mort. Eux aussi meurent au moment où ils sont plongés dans le bain du baptême. Ayant cessé de vivre ils cessent nécessairement d'être la propriété du Créateur qui leur a donné la vie. Ce dernier ne peut plus rien sur eux, puisqu'il les a mis à mort dans la personne du Christ. D'ailleurs, ayant déchargé sur eux son courroux, il doit être apaisé. Le Christ, en se laissant mettre à mort par le Créateur, a donné satisfaction à la rage de cet être pervers ; il a été pour lui une victime propitiatoire. Du même coup il a été pour les chrétiens un libérateur, un rédempteur.

Dans l'œuvre de rédemption exécutée par le Christ mais dont l'initiative appartient à Dieu, Dieu nous a montré son amour, mais il a aussi

« manifesté sa justice ». Ajoutons que cette justice a tenu compte des droits du Créateur. Celui-ci a été, en effet, l'artisan de sa propre déchéance. C'est lui-même qui, en mettant à mort les chrétiens dans la personne du Christ, s'est rendu incapable d'exercer plus longtemps son empire sur eux. Sa dépossession est donc son œuvre personnelle.

Le verset 25 qui dit que Jésus a été établi victime propitiatoire ajoute : « par la foi en son sang ». Que veulent dire ces mots ? Si l'on ne tient compte que de la logique, on doit traduire que le Christ a accompli sa mission propitiatoire par la vertu de son sang. Mais le texte dit en toutes lettres que le Christ a été établi victime propitiatoire *par la foi en son sang*. Les exégètes orthodoxes et indépendants se donnent beaucoup de peine pour concilier la logique avec le texte. Ils n'y réussissent pas.

Nous sommes en face d'une interpolation dont la pensée est celle-ci : « Sans doute le Christ a été établi victime propitiatoire ; mais ceux-là seuls bénéficient de l'œuvre accomplie par le Christ qui croient que le Christ a eu du sang, que son corps était un organisme abreuvé de sang comme le nôtre et non un fantôme ; en un mot, le Christ est victime propitiatoire par la foi à son sang ». La formule : « par la foi à son sang » est destinée à combattre le Christ spirituel. Elle est d'origine catholique [1].

1. La même origine doit être attribuée à 21 *b* (la justice de Dieu, *attestée par la loi et les prophètes)*.

L'Esprit

Dans la dissertation sur la mort rédemptrice du Christ il est souvent fait mention de l'esprit. Ce terme est le plus ordinairement opposé à la chair et il désigne l'âme du chrétien transformée par la foi. Pourtant, ça et là, il a un autre sens et il désigne un personnage divin. Les notes signaleront les passages où ce spectacle se présente à nous. Deux mots seulement sur VIII, 26-27.

Ce texte nous dit que « de même » l'Esprit vient en aide à notre faiblesse et qu'il intercède par des soupirs inarticulés.

1° La particule « de même » annonce un rapport de ressemblance entre ce qui précède et ce qui suit. Or, ce qui précède, c'est que nous sommes sauvés en espérance. Les commentateurs avouent qu'il n'y a aucun rapport de ressemblance entre le salut en espérance et l'Esprit qui nous vient en aide. Concluons que la particule « de même » nous trompe puisqu'elle signale entre 25 et 26 un lien qui n'existe pas.

2° On nous dit que l'Esprit « intercède » pour nous. Or, dans VIII, 34, le même rôle d'intercesseur est attribué au Christ. Nous nous trouvons donc en face de deux intercesseurs. C'est trop. Ces deux

intercesseurs n'émanent pas de la même rédaction.

3° L'Esprit intercède par des soupirs « inarticulés ». Il y a dans ce terme une énigme dont Eusèbe seul nous donne la clef (*Hist. eccl.*, V, 16, 6-11). Parlant des montanistes, le théologien anonyme dont il cite des extraits dit que ces exaltés perdaient la conscience de leur personnalité et proféraient des cris inarticulés. Notre texte a et ne peut avoir en vue que ces phénomènes montanistes. Il les attribue à l'Esprit, il légitime les transports extatiques de Montan et de ses disciples, il émane d'un partisan du mouvement montaniste.

Le verset 26, qui ne se relie pas à 25, se relie à 16 et à 11 (voir saint Thomas et Estius). Mais ces deux versets appartiennent eux aussi à la théologie de l'Esprit. Les trois textes 11, 16, 26 décrivent tous trois l'action de l'Esprit, son action future qui consistera à ressusciter les corps de ceux dans lesquels il habite, son action présente qui consiste à leur procurer la filiation divine et « de même » à aider leur faiblesse en leur procurant le bienfait de l'extase et de la glossolalie. Tous trois se font suite par-dessus le contexte qui les porte et qu'ils bouleversent. Ils constituent une leçon de théologie montaniste débitée en trois tranches.

Les tranches se correspondent entre elles ; mais elles ne s'accordent pas avec le fond sur lequel elles sont disséminées et plaquées, malgré les précautions qui ont été prises pour dissimuler le désaccord.

Le peuple juif chatié adhèrera a la foi chrétienne

Le problème de l'incrédulité des Juifs, déjà discuté dans IX, 1-13, et X, est de nouveau soumis à l'examen dans XI et dans son annexe IX, 14-29.

Dans IX — confirmé par IV — l'incrédulité des Juifs laisse intactes les promesses divines parce que ces promesses ont été faites à la postérité d'Abraham et que ceux-là seuls appartiennent à la postérité d'Abraham qui ont la foi au Christ Jésus ; d'où il suit que les Juifs incrédules n'appartiennent pas à la postérité d'Abraham et que les promesses divines ne s'adressent pas à eux.

Dans XI, cet expédient est laissé de côté. Pas une seule fois il n'y est dit ou même insinué que la foi seule donne droit au titre d'enfant d'Abraham. Au contraire, on lit au verset 16 : « Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi ». Dans ce texte, les prémices, la racine désignent les patriarches et les prophètes ; la masse et les branches désignent le peuple juif. Ce dernier est rattaché aux patriarches et aux prophètes par un lien identique à celui qui rattache la masse aux prémices, les branches à la racine. Quand les prémices et la

racine sont saintes, la masse et les branches le sont aussi. Puisque les patriarches et les prophètes ont été saints, il s'ensuit que le peuple juif l'est aussi. Voilà ce qu'enseigne le verset 16 ; et le verset 28, qui traduit la même pensée sous une autre forme, dit en parlant des Juifs : « En ce qui concerne l'élection ils sont aimés à cause de leurs pères ».

Dans IX et dans IV, Paul a dit : « Ce qui fait qu'on est de la postérité d'Abraham et qu'on participe à la promesse qui lui a été accordée, c'est la foi au Christ Jésus ». Ici nous lisons que les Juifs sont aimés de Dieu à cause des patriarches et des prophètes dont ils sont les fils et qu'ils bénéficient de l'élection accordée jadis à leurs pères. L'opposition est absolue, irréductible ; et puisque la thèse qui s'étale dans IV, IX est de Paul, celle qui nous est présentée par le chapitre XI n'est pas du grand apôtre.

De qui est-elle ou, en tout cas, à quelle époque a-t-elle été rédigée ? Relisons le texte : (1) « Dieu n'a pas rejeté son peuple... (5) il y a un reste par l'élection de la grâce... (11) Les Israélites sont tombés mais pas de manière à succomber ; grâce à leur chute le salut est parvenu aux païens. (12) Leur chute a été la richesse du monde et leur amoindrissement la richesse des païens... (15) Leur rejet a été la réconciliation du monde... (21) Si Dieu n'a pas épargné des branches qui l'étaient par nature, il ne t'épargnera pas toi non plus. (22) Vois

donc la bonté de Dieu et sa sévérité ; sévérité pour ceux qui sont tombés... (26) Tout Israël sera sauvé... »

Que désignent ce reste et cette chute et cet amoindrissement et ces branches arrachées au tronc et cette sévérité de Dieu ? Les prétendues explications des commentateurs n'expliquent rien et brouillent tout.

Pour comprendre quelque chose à ce tableau il faut traduire : « Le peuple juif a été terriblement éprouvé ; c'est par milliers et milliers que ses fils ont été massacrés ; il est bien réduit. Mais un reste survit. Dieu, qui a été sévère pour lui, veut le conserver. Le peuple juif renaîtra, car (28) il est toujours aimé à cause de ses pères et (29) les dons de Dieu sont sans repentance ». L'auteur a sous les yeux d'immenses ruines ; soit celles qu'a amenées la catastrophe de 70, soit celles qui ont suivi la révolte de Barkochba (132-135). Il voit ces ruines. Mais il a foi dans les promesses divines. Il croit que le peuple juif renaîtra, qu'il se donnera au Christ et que, devenu chrétien, il sera récompensé.

En attendant cet heureux jour il adore les jugements qui ont frappé si durement Israël. Il les adore dans la dissertation IX, 14-29. Là nous apprenons que Dieu, maître de la vie des hommes, est libre d'épargner qui il veut, de sacrifier qui il veut. Ceux qu'il a laissé massacrer étaient, de par leur incrédulité, des « vases de colère formés pour la perdition ». Ils méritaient tous de périr.

Dieu s'est montré bon en conservant parmi ces incrédules « un reste » (27), conformément à ce qu'il avait annoncé par la bouche du prophète Isaïe, en laissant « de la semence » (29) à la nation juive qui, autrement, eût été anéantie comme Sodome et Gomorrhe. Ce « reste » et cette « semence » nous mettent en face d'une catastrophe qui a failli engloutir le peuple juif. La dissertation IX, 14-29 a, tout comme XI, été écrite soit après 70 soit après 135.

Le verset 15, où Dieu se vante de faire miséricorde à qui il veut signifie : « J'ai laissé massacrer une multitude de Juifs ; j'en ai préservé quelques-uns du massacre ; j'ai fait ce que j'ai voulu et comme j'ai voulu ». Et les « vases de colère » dont parle 22 désignent les Juifs qui périrent dans le désastre général.

Les deux dissertations de XI et de IX, 14-29 ont été écrites soit après la guerre de Titus soit après la guerre de 132-135. Maintenant que ce point est acquis, essayons de préciser davantage. L'auteur, qui a pénétré dans les conseils de la Providence, sait que la ruine du peuple juif fait partie d'un plan tracé d'avance par Dieu.

Selon ce plan qui comprend deux parties, la ruine du peuple juif est le moyen dont Dieu s'est servi pour convertir les païens à la foi. Mais, de son côté, la conversion des païens est le moyen destiné à procurer la conversion du peuple juif. Sans la ruine du peuple juif, le salut n'aurait pas été accessible aux païens. Mais sans la conversion des païens les branches juives ne pourraient être entées de nouveau sur le tronc dont elles ont été séparées. Or, au moment où l'auteur écrit, la première partie du plan divin est accomplie, car (15) « la réconciliation du monde » a eu lieu et (30) les païens ont obtenu miséricorde. La seconde partie elle-même est en train de se réaliser. Paul — le Paul fictif qui tient la plume — en même temps qu'il est l'apôtre des païens, se fait aussi l'apôtre des Juifs. Il essaie de provoquer chez ses frères une sainte jalousie à l'égard des païens (14), c'est-à-dire des sentiments d'émulation sous l'empire desquels, à l'exemple des païens, les fils des patriarches passeront eux aussi à la foi chrétienne.

Donc Paul s'efforce d'amener les Juifs ses frères à la foi chrétienne. Et, en cela, il exécute le plan divin. Mais contre ce plan divin viennent de surgir des adversaires tout à fait inattendus qui ne sont autres que d'anciens païens convertis. Oui, des chrétiens se rencontrent qui, parce qu'ils sont sortis des rangs du paganisme, se glorifient aux dépens des Juifs, prétendent que la défection de la race juive est définitive et que la foi chrétienne ne doit rien à la « racine » (18), c'est-à-dire aux patriarches et aux prophètes.

Eh bien ! non. Il n'en est pas ainsi. Sans doute les Juifs ont été traités sévèrement. Mais (23) « s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité ils seront, eux aussi, entés ; car Dieu peut les enter de nou-

veau ». Que ces anciens païens. au lieu de s'abandonner à l'orgueil, craignent pour eux-mêmes ; car (21) Dieu qui n'a pas épargné les branches naturelles ne les épargnera pas non plus, s'ils (22) ne demeurent pas dans la foi. En tout cas qu'ils sachent (18) qu'ils ne portent pas la racine mais que c'est la racine qui les porte.

Voilà la situation et voilà ce qu'il faut expliquer. Il s'agit de trouver des chrétiens qui ont séparé la foi chrétienne de sa racine constituée par les patriarches et les prophètes, qui ont cru les Juifs incapables d'être « entés » sur le Christ, sans doute à cause de leur attachement aux patriarches et aux prophètes. Or, ceci n'est arrivé qu'à partir du jour où Marcion a séparé la foi chrétienne de l'Ancien Testament. Le chapitre XI (moins les versets 7-10) et son annexe de IX, 14-29 sont des morceaux de polémique antimarcionite. Ils ont été écrits après 150. L'auteur a emprunté sa comparaison de la greffe au rédacteur marcionite du chapitre VI.

Les faibles et les forts. Les perturbateurs

De XIV, 1 à XV, 7 se présente une dissertation relative aux rapports qui doivent exister entre les

« faibles » et les « forts ». Elle a créé de gros embarras aux commentateurs qui, aujourd'hui du moins, y rattachent l'oracle XVI, 17-20. Je vais essayer de la tirer au clair, elle et sa prétendue annexe.

Commençons par chercher ce que sont les « faibles » qui ne mangent pas de viande. A cette question, diverses réponses ont été faites qu'il serait trop long de discuter ici et qui d'ailleurs sont maintenant abandonnées. Je ne vais m'occuper que de celle qui est en faveur aujourd'hui. Selon cette explication, les chrétiens faibles sont peut-être d'origine païenne, mais peut-être aussi d'origine juive. Ils s'interdisent l'usage de la viande, non parce qu'ils craignent que la viande vendue au marché n'ait été consacrée aux idoles, mais parce qu'ils obéissent à des influences orphiques ou esséniennes qui leur ont inculqué des sentiments d'aversion à l'égard de la chair. Que vaut cette interprétation ?

Elle contient trois graves lacunes.

Premièrement, elle est incapable de rendre compte du verset 5 qui nous montre les faibles « appréciant un jour plus qu'un autre ». Ceux qui, sous l'influence des théories orphiques ou esséniennes, considéraient la viande comme une impureté, devaient nécessairement s'interdire la viande tous les jours, et non pas seulement à certains jours déterminés.

Secondement, elle rend incompréhensible l'attitude de Paul. Pourquoi l'apôtre ne condamne-t-il

pas ces doctrines qui taxent d'impureté des biens mis par Dieu à la disposition des hommes ? Pourquoi ne les dénonce-t-il pas comme le fera plus tard l'auteur des lettres pastorales (I *Ti.*, IV, 3) ? Lagrange (*L'Epître aux Romains*, p. 338, 339), présente le plaidoyer que voici : « Si ces tendances avaient existé dans l'Église romaine sous une forme aussi systématique et délibérée, ni leurs partisans n'auraient été si hésitants, ni Paul n'aurait été aussi indulgent. Elles étaient donc représentées par une petite masse flottante qui se laissait intimider... Ce qu'il faut tenir en toute hypothèse, c'est que les faibles étaient moins des ascètes convaincus... que des individus timides ».

Comment n'a-t-il pas vu que ces observations le combattent lui-même ? Si les faibles étaient « hésitants », s'ils n'avaient rien de commun avec « les ascètes convaincus », il était donc facile de les éclairer. Pourquoi Paul ne les a-t-il pas éclairés ? Pourquoi n'a-t-il pas enseigné la vérité à des gens qui, n'étant pas aveuglés par des préjugés, l'auraient acceptée sans difficulté ? Le plaidoyer de Lagrange n'est donc pas heureux. J'ajoute qu'il manque de cohésion. On nous dit ici que les faibles n'étaient pas « des ascètes convaincus ». Mais un peu plus loin, p. 339, je lis que ces faibles « passaient du scrupule qu'on leur avait suggéré à une pratique plus libre sans s'affranchir du doute ». Le scrupule est, par définition, la crainte exagérée d'enfreindre une obligation de conscience. Lagrange se contredit donc quand il nous présente les faibles comme des gens agissant uniquement par timidité et sans conviction. De son propre aveu, les faibles avaient été séduits par de mauvais prédicateurs qui les avaient obligés en conscience à s'abstenir complètement des viandes. D'ailleurs Lagrange nous parle, p. 339, de « théoriciens », d'un « parti actif ». Paul se trouvait en face d'une conviction. Pourquoi n'a-t-il pas travaillé à la réformer ?

Si encore l'apôtre s'était borné à laisser les faibles dans leurs errements ! Mais il va bien plus loin. Il prescrit aux forts de modeler leur conduite sur celle des faibles. Interprétés selon la théorie en faveur aujourd'hui, les versets 15, 20-22 disent en substance ceci : « Vous qui savez que les viandes ne sont pas impures, vous êtes dans le vrai. Et ceux qui s'en abstiennent sont des faibles. Mais sachez que ces faibles vont être induits au péché s'ils vous voient faire fi des pratiques qui leur tiennent à cœur. Donc gardez votre conviction, mais qu'elle ne sorte pas de votre for intérieur. Conformez votre conduite extérieure à celle des faibles et soumettez-vous au régime végétarien ».

Ainsi, vers 56, il y a à Rome des chrétiens qui, par scrupule de conscience, se soumettent au régime végétarien. Ces faibles ne constituent qu'une « petite masse flottante », ils ne sont même pas des « ascètes convaincus ». En tout cas, la majorité de la communauté chrétienne de Rome s'est tenue

jusqu'ici à l'abri de cette extravagance. Mais désormais il n'en sera plus ainsi. La majorité devra, pour éviter le scandale des faibles, conformer sa conduite à celle de la « petite masse flottante ». Naturellement elle agira sans conviction. Mais il est entendu que les faibles, eux non plus, ne sont pas des convaincus. En somme, personne ne croira à la nécessité de l'abstinence ; mais tous feront comme s'ils y croyaient. Et voilà l'attitude de Paul lumineusement motivée !

Troisième lacune, les exégètes modernes sont incapables d'expliquer comment s'est formée la mentalité des « faibles ». On nous parle d'influences orphiques ou esséniennes. On nous dit que la religion orphique contenait, entre autres prescriptions, celle de ne pas manger ce qui avait eu la vie. D'accord. Mais il faudrait indiquer le canal qui a apporté aux chrétiens de Rome de l'an 56 les prescriptions de la morale orphique (je laisse de côté les théories esséniennes, qui sont très mystérieuses et très suspectes). Les faibles qui auraient cru commettre un péché en mangeant de la viande ne sont arrivés à cette conviction qu'après avoir entendu prêcher la morale orphique. Qui la leur a prêchée ? « Timides », ils sont subi l'ascendant d'hommes qui les ont entraînés aux pratiques ascétiques sans les leur motiver. Quels sont les hommes qui les ont ainsi entraînés ?

Lagrange tire la réponse de XVI, 17. Commençons par faire connaissance avec ce texte. (Je

donne la traduction de Lagrange) : « Je vous recommande, frères, de prendre garde à ceux qui causent les dissensions et les scandales, à l'encontre de l'enseignement que vous avez reçu, et évitez-les ; car ces gens-là ne sont point au service de Notre-Seigneur le Christ, mais de leur ventre, et, par des discours attrayants et des paroles enjôleuses, ils séduisent les cœurs des simples ». Voici maintenant les observations que ce verset suggère à Lagrange : « Ces adversaires sont des judaïsants... Il n'est pas douteux que Paul fasse allusion à ses adversaires ordinaires, les judaïsants, qu'il a combattus ouvertement dans l'épître aux Galates, auxquels il fait allusion II, *Cor.*, X, 7 ; XI, 12, et qu'il désigne presque dans les mêmes termes qu'ici aux Philippiens, III, 18, 19. »

Donc les judaïsants travaillent contre Paul à Rome, et Paul le sait. Mais peut-être ne sait-il pas que la propagande en faveur des pratiques ascétiques vient d'eux ? Écoutons donc Lagrange, p. 373 : « Si nous avons eu raison de regarder les faibles du chapitre XIV comme de simples fidèles qui se laissent mener, les meneurs seront sans doute ces mêmes judaïsants. Peut-être avaient-ils jugé habile de commencer leurs manœuvres sur le terrain des abstinences où il était facile de prendre des attitudes de dévotion... Le reproche de l'apôtre qui les traite d'esclaves de leur ventre prouverait qu'il n'était pas dupe de ces manières ». Paul, on le voit, n'ignore rien.

Comment ne dénonce-t-il pas la « manœuvre » des judaïsants ? Lui, l'ennemi acharné des judaïsants, comment ne se met-il pas ici en travers de leur entreprise ? Pourquoi ne jette-t-il pas un cri d'alarme en disant : « Attention, ce régime végétarien auquel vous vous soumettez est en soi bien inoffensif. Mais les gens qui vous mènent ont leurs vues. Ils veulent vous conduire au judaïsme ; et si vous les laissez faire ils vous y pousseront. » Au lieu de dénoncer le danger, il aide au succès des judaïsants, il se fait leur collaborateur !

Qu'importe que cette collaboration se soit exercée dans l'ordre des choses indifférentes à la foi ? (observation de Lagrange qui, comme on le sait, prétend que les faibles n'étaient pas des ascètes convaincus). Il a collaboré, c'est-à-dire qu'il a fait une chose impossible. Cette constatation enlève à la théorie de Lagrange son dernier refuge et la réduit à néant.

La preuve est faite que les exégètes n'ont pas réussi à placer le chapitre XIV de l'*Epître aux Romains* dans le cadre de la vie de Paul. Aucune de leurs tentatives ne résiste à l'examen. Il faut chercher autre chose. Cherchons. Et d'abord occupons-nous des versets XVI, 17, 18, dans lesquels on a cru trouver une lumière qui éclaire XIV.

En réalité, ce texte nous met en face de deux écoles ennemies, dont l'une est dénoncée par

l'autre ; et lui-même est le manifeste de l'école dénonciatrice.

Quels sont les griefs de cette école ? Elle accuse sa rivale de pratiquer une morale relâchée ; d'où nous sommes autorisés à conclure qu'elle professe une morale rigoriste. Elle lui reproche encore de donner un enseignement contraire à « l'enseignement reçu » ; lisons à l'enseignement que la plaignante distribue. Elle constate que ses propres disciples sont sollicités par l'ennemie, et elle les met en garde contre la propagande organisée autour d'eux. Soyons sûrs qu'elle avait les mêmes appétits de conquête, et qu'elle cherchait, elle aussi, à s'accroître aux dépens de sa voisine. Voilà le spectacle que nous avons sous les yeux. Il va sans dire que rien de pareil n'a pu exister au temps de Paul, puisque les judaïsants, les seuls ennemis chrétiens que Paul ait connus, n'ont rien à faire ici. Zélés à s'imposer le joug de la loi, ils n'avaient rien d'hommes voluptueux, « au service de leur ventre ».

Mais transportons-nous aux environs de 140. Alors nous rencontrons des chrétiens de mœurs relâchées et d'autres qui, par contraste, affectent une grande austérité. Ces frères ennemis se reprochent mutuellement de prêcher une doctrine contraire à celle que le Christ est venu apporter sur la terre. Et chacun des deux camps se plaint des râfles que fait l'autre. C'est à cette époque qu'appartient notre texte. Voici ce qu'il veut dire :

« Attention aux catholiques ! Ils cherchent à faire de vous des transfuges, à vous détacher de nous et à vous enrôler dans leur clan. Mais leur doctrine n'est pas la bonne, c'est-à-dire celle que vous avez reçue chez nous. Et puis ils mènent une vie de matérialistes. Leurs paroles, conformes à leurs mœurs, flattent les mauvais instincts. Mais ne vous laissez pas séduire par eux et tenez-les loin de vous ». C'est, cela va sans dire, dans la maison de Marcion que cette chaleureuse exhortation a été rédigée, et c'est aux ouailles de Marcion qu'elle s'adresse.

La réforme pascale

Je reviens à la dissertation du chapitre XIV. Maintenant que nous savons que ce morceau ne peut en aucune manière émaner de Paul, notre champ d'interprétation s'élargit. Notre horizon n'est plus réduit aux judaïsants. Et d'abord, nous ne sommes plus condamnés à maintenir à tout prix l'homogénéité de la dissertation. S'il existe des indices non discutables d'une double rédaction, nous ne serons plus obligés de fermer les yeux pour ne pas les voir. Or, ces indices ne font pas défaut. Une partie du chapitre XIV (de 1 à 12) prêche la liberté et veut que personne n'attente

à la liberté des autres. L'autre partie (de 13 à XV, 7) enseigne que la conduite extérieure doit être réglée de manière à éviter le scandale. En réalité, le chapitre XIV comprend deux dissertations dont chacune contient une thèse différente de l'autre. L'opposition des thèses et, par conséquent, leur distinction, n'est pas contestable. La difficulté est de les identifier, de préciser leur objectif.

Essayons, en commençant par la seconde thèse. Il y est question d'aliments, du scandale, de la paix, du royaume de Dieu. D'aliments qu'il ne faut pas manger, du scandale qu'il faut éviter, de la paix qu'il faut rétablir, du royaume de Dieu qu'il ne faut pas s'exposer à perdre. A l'une des extrémités du conflit on ne trouve que des aliments. Mais à l'autre extrémité c'est le royaume de Dieu lui-même qui est en cause.

Qu'est-ce que ce royaume de Dieu qui n'est pas aliment et boisson, mais justice et pure joie dans le Saint-Esprit ? S'agit-il du ciel, comme le pensent plusieurs commentateurs qui me paraissent avoir raison ? S'agit-il seulement de la vie chrétienne ou de l'Église ? En toute hypothèse, le royaume de Dieu est fait de « paix » ; il consiste dans l'état de paix, et il présuppose la pratique de la paix. Et cette paix, qui est actuellement troublée, à quelle condition sera-t-elle rétablie ? On n'y arrivera que si l'on évite le scandale, si l'on renonce à « attrister » les frères, si l'on cesse de prendre des aliments.

La situation est grave. On le voit à la véhémence avec laquelle l'auteur conjure les perturbateurs de la paix de mettre fin à leurs errements. Toutefois, remarquons que, dans ses accents enflammés, la note outrageante fait complètement défaut. Les adversaires ne reçoivent aucune de ces épithètes injurieuses que nous rencontrons si souvent ailleurs. La paix est profondément troublée, et l'auteur s'efforce de la rétablir [1]. Mais la guerre n'est pas encore déclarée. Il s'agit pour nous de trouver dans l'histoire de l'Église une situation qui réponde à ce signalement.

Nous sommes évidemment réduits à faire des conjectures. La plus plausible me paraît être que notre dissertation a trait à la réforme pascale qui eut lieu dans la première moitié du second siècle et qui fut cause plus tard d'une querelle entre les Asiates et Rome.

On est habitué à ne voir en elle qu'une question de jour ; mais, dans la réalité, elle fut aussi une question de jeûne. Ceci nous le savons par Irénée qui, dans sa lettre à Victor (Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 24, 12) dit : « Cette discussion ne porte pas seulement sur le jour, mais aussi sur la forme du jeûne. Car les uns croient qu'ils ne doivent jeûner qu'un jour, les autres deux, et les autres davantage. » La querelle fut longue. Elle fut vive, puisque Victor en vint à séparer de sa communion les Asiates. Mais ceci n'arriva que dans les dernières années du second siècle. Jusque-là il n'y eut pas de rupture.

1 XIV, 19. Je crois que le verbe doit être mis à l'impératif comme on lit dans les *Vulgate* ; mais l'indicatif que beaucoup de modernes adoptent donne le même résultat

Notre dissertation, qui va jusqu'à XV, 7, constate les divergences de conduite auxquelles donne lieu la pratique du jeûne (accompagné de l'abstinence), les troubles qui en sont résultés, et elle essaie de remédier à ce malaise. L'auteur appartient au parti des forts (XV, 1), au parti de ceux qui n'attachent aucune importance au jeûne. Mais il veut que les forts ménagent les faibles, c'est-à-dire ceux qui jeûnent. Il leur demande de se conformer à la discipline des faibles et de s'astreindre au jeûne. Il travaille à acclimater l'institution du jeûne pascal, institution récente à laquelle les conservateurs faisaient opposition.

Il ne se préoccupe pas du jour, sans doute parce que, de son temps et dans son milieu, le jour ne soulevait aucune difficulté. Si, comme il est probable, il a écrit à Rome, on conclura que le jour pascal accepté de tous était le dimanche ; car nous savons par la lettre d'Irénée à Victor que, déjà sous le pontificat d'Anicet [1], l'Église romaine célébrait la Pâque le dimanche. Donc à l'époque où XIV, 13 a été écrit, le déplacement du jour pascal était accompli à Rome et était accepté de tous.

1. Vers 155, Polycarpe trouva la coutume du dimanche pascal en vigueur à Rome.

Le jeûne (avec l'abstinence) était pratiqué par de nombreux fidèles qui devaient probablement former la majorité. Mais il avait aussi des adversaires, lesquels se considéraient comme des esprits forts et traitaient les jeûneurs de gens faibles. L'auteur, bien qu'appartenant au parti des forts, a travaillé à faire taire l'opposition.

La première dissertation, celle qui va de 1 à 12, constate, elle aussi, des divergences au sujet du jeûne et de l'abstinence (le jeûne qui n'est pas mentionné dans 2 est compris dans l'abstinence qui est mentionnée). Mais elle en constate aussi au sujet de ce qu'elle appelle le « jour ». Elle connaît des fidèles qui ne mangent que des légumes. Mais elle en connaît aussi qui préfèrent un jour à un autre, qui tiennent compte d'un jour, alors que d'autres ne tiennent compte d'aucun jour. Que faut-il entendre par ce jour ?

Lagrange répond : « Cette divergence est encore plus obscure que la précédente. Tandis que Paul donnera son avis personnel sur le point des aliments, il ne reviendra pas sur la distinction des jours ». Je crois que ceux qui préfèrent un jour à un autre, qui *tiennent compte du jour*, ce sont ceux qui ne veulent célébrer la Pâque que le dimanche ; c'est-à-dire les novateurs. Ceux qui mettent tous les jours sur le même rang, ce sont les conservateurs pour lesquels, dans la célébration de la Pâque, il n'y a pas à tenir compte du jour de la semaine, mais seulement du 14 nisan, jour de la Pâque juive.

A notre point de vue, eux aussi ils préfèrent un jour à un autre, puisqu'ils fixent la célébration de la Pâque au 14 nisan. Mais les novateurs, ayant bousculé la tradition en partant de ce principe que le dimanche était le seul jour de la semaine qualifié pour la célébration de la Pâque, ont placé eux-mêmes la controverse sur le terrain suivant : peut-on célébrer la pâque n'importe quel jour (de la semaine) ou doit-on réserver à un jour (de la semaine) le monopole de cette fête ? [1]

A l'époque et dans le milieu où ceci a été écrit, la célébration dominicale de la pâque a commencé à fonctionner ; mais elle n'a pas eu le temps de se faire universellement accepter. Sans doute la réforme a ses partisans, mais la tradition a aussi les siens qui célèbrent la fête du 14 nisan quel que soit le jour de la semaine où elle tombe. Si notre dissertation a, comme c'est probable, une origine romaine, on peut la placer aux environs de 140 puisque, vers 155, quand Polycarpe visita l'Église romaine, il y trouva le dimanche pascal en vigueur. Elle aurait précédé d'une vingtaine d'années la dissertation de XIV, 13-XV, 7, laquelle suppose le 14 nisan complètement détrôné à Rome.

Témoin de l'observance dominicale et de l'observance quartodécimale, l'auteur n'essaie pas de

1. Dans cinquante ans, quand Polycrate écrira sa lettre à Victor (voir plus loin), il dira que lui et les Asiates restent attachés au jour traditionnel, c'est-à-dire au 14 nisan ; à cette époque la réforme de 140 sera triomphante. Les Asiates devenus la minorité seront dans la situation où étaient les novateurs aux environs de 140.

sacrifier l'une à l'autre : il réclame pour toutes les deux la liberté. Même attitude dans la question du jeûne. Il ne demande pas que l'observation du jeûne et de l'abstinence soit la règle générale, comme le fera plus tard l'auteur de la seconde dissertation. Ce qu'il veut, c'est que l'on ne se méprise pas, que l'on ne se condamne pas réciproquement. Sa devise est : « Supportez-vous ; tolérez-vous les uns les autres ; que chacun fasse comme bon lui semble ».

Procédons à une vue d'ensemble.

Jusqu'aux environs de 140, la pâque chrétienne était célébrée le même jour que la pâque juive, c'est-à-dire le 14 nisan.

A cette date, un groupe de fidèles de l'Église de Rome déplace la fête et la transporte au dimanche suivant. Le même groupe introduit un jeûne préparatoire à la fête. Cette double réforme est une cause de troubles. Les novateurs qui, au début, ne sont qu'une minorité, condamnent la majorité réfractaire, l'accusant probablement (ce détail n'est pas donné dans les textes) de rester enlisée dans l'ornière du judaïsme. La majorité se moque des novateurs ; elle se moque de leur pâque dominicale et aussi de leur jeûne (accompagné d'abstinence) ; elle les traite d'esprits « faibles ».

Alors l'apôtre Paul promulgue, par la plume d'un secrétaire posthume, l'ordonnance de XIV, 1-12. Au fond il est du côté des conservateurs, et il reconnaît que les novateurs sont des « faibles ».

Mais il veut avant tout que la paix règne dans la communauté. Il décide que chacun est libre de faire comme bon lui semble. Seulement on doit cesser de se suspecter, de se condamner, de s'injurier.

Quinze ou vingt ans plus tard, la situation a changé. Le dimanche de Pâques a triomphé du 14 nisan (nous sommes toujours à Rome). L'autorité a brisé complétement avec l'observance judaïque, comme le prouve la réponse d'Anicet à Polycarpe. Le succès du jeûne a été moins complet. Sans doute la majorité des fidèles s'est peu à peu pliée à cette institution. Mais certains conservateurs, sous prétexte que tous les aliments sont également purs devant Dieu, refusent de se soumettre au nouvel usage.

Alors l'apôtre Paul publie une nouvelle ordonnance (XIV, 13-XV, 7). Cette fois encore il pense au fond comme les conservateurs. Comme eux il est convaincu que tous les aliments se valent devant Dieu. Mais maintenant que le jeûne (avec l'abstinence) est pratiqué par la majorité des fidèles, leur attitude séparatiste est une cause de trouble par suite de l'irritation qu'elle provoque. Ils peuvent même entraîner certains membres de la majorité à imiter leur exemple. Mais ces faibles, agissant contre leur conscience, pécheront. Donc, au nom de la paix, au nom du bien des âmes, que les conservateurs se conforment à la majorité !

Les deux oracles portent la marque du chef de

communauté soucieux de maintenir l'ordre et la paix parmi ses ouailles. Si nous leur assignons une origine romaine, nous dirons qu'ils ont été rédigés l'un et l'autre, à une vingtaine d'années de distance, par un évêque de Rome ou avec sa connivence [1].

La réforme pascale est née en dehors de ces oracles, elle s'est développée sans eux ; ils l'ont seulement canalisée pour l'empêcher de semer des ruines autour d'elle.

Pour connaître l'œuvre des réformateurs il faudrait savoir ce qu'était la pâque chrétienne avant la réforme pascale. Le savons-nous ? Avons-nous quelque moyen de nous renseigner ? Interrogeons la lettre de Polycrate à Victor ainsi que le texte de I *Cor.*, V, 7-8. Peut-être obtiendrons-nous quelques indications.

Polycrate dit (Eusèbe, V, 24, 2 et 6) : « Nous célébrons le jour scrupuleusement, n'ajoutant rien, ne retranchant rien... toujours mes parents ont célébré le jour où le peuple écartait le levain ». Et on lit dans I *Cor.*, V, 7-8 : « Les azymes, c'est vous. Car notre agneau pascal à nous, qui a été immolé, c'est le Christ. Donc, célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec le levain de la

1. Rien n'empêche d'admettre que c'est le même évêque qui, à vingt ans d'intervalle, a édicté ou laissé édicter, sous le nom de Paul, deux mesures législatives que les circonstances lui paraissaient réclamer ; dans ce cas, il faudrait songer à Anicet.

malice et de la perversité, mais avec les azymes de la pureté et de la vérité ».

Polycrate se fait gloire de célébrer le « jour », c'est-à-dire le jour que la tradition a fixé pour la célébration de la pâque, le « quatorzième jour », comme il dit plus loin. Il se fait gloire de le célébrer « sans y rien ajouter, sans en rien retrancher ». A quoi fait-il allusion par ces paroles ? Ce qu'il n'ajoute pas, c'est probablement le jeûne (accompagné de l'abstinence) que les réformateurs avaient institué. Ce qu'il ne retranche pas, ou du moins une des choses qu'il ne retranche pas, c'est sûrement l'usage du pain azyme ; car il déclare qu'il célèbre la pâque le jour où le peuple renonce au pain fermenté. Donc chez lui, chez les Asiates qui sont d'accord avec lui, la pâque chrétienne qui est célébrée le 14 nisan comprend l'abstention du pain fermenté et l'usage des azymes. Et cette pâque est la pâque chrétienne traditionnelle, celle que les plus grands évêques de l'Asie ont toujours célébrée, celle que Polycrate est décidé à maintenir en dépit des réformateurs qui veulent la supprimer.

Or, la pâque juive, elle aussi, était célébrée le 14 nisan ; elle aussi comprenait l'usage des pains azymes substitués au pain fermenté qui était interdit. D'où il suit que la pâque chrétienne primitive s'accordait au moins sur deux points avec la pâque juive : elle avait la même date, et aussi le même souci d'éviter le pain fermenté.

Voilà ce que nous apprend Polycrate. Interrogeons maintenant le texte de I *Cor.*, V, 7-8. Lui, il n'émane pas du parti des conservateurs. Il est au contraire la riposte que leur font les réformateurs. Pour bien le comprendre il faut le compléter par les objections auxquelles il répond.

« Pendant la pâque nous ne devons manger que des azymes ; telle est la tradition dont il ne nous est pas permis de nous écarter ». — « Les azymes, ce sont les chrétiens, c'est vous ». — « Nous devons tuer et manger l'agneau pascal ». — « Notre agneau pascal à nous chrétiens, c'est le Christ. Cessez donc de tuer un agneau et de le manger comme font les Juifs. Commémorez l'immolation du Christ : voilà en quoi consiste, pour des chrétiens, le rite de l'agneau pascal ». — « Non seulement nous ne devons pas manger de pain fermenté pendant la pâque ; mais nous ne devons même pas garder près de nous le vieux levain ». — « D'accord. Écartons le vieux levain. Mais le vieux levain, c'est le levain de l'iniquité. Célébrons la fête avec les azymes de la pureté ».

Remarquons dans ce dialogue la présence de l'agneau pascal. Les conservateurs apportaient probablement le texte de l'*Exode*, XII, 21. Leur objection était celle-ci : « C'est Dieu lui-même qui a prescrit d'immoler et de manger l'agneau pascal, car il est écrit dans l'*Exode* (texte des LXX) : « Immolez l'agneau pascal ». A quoi les réformateurs répondaient avec le même texte de l'*Exode* légèrement modifié (substitution de l'aoriste à l'impératif) : « L'agneau pascal a été immolé » (c'est cette réponse qui nous autorise à penser que les adversaires alléguaient l'*Exode*). Seulement ils expliquaient que l'agneau pascal des chrétiens, *le nôtre*, était le Christ, et que cet agneau, ayant déjà été immolé, n'avait pas besoin d'être immolé de nouveau.

Mais pour le moment, ce qui nous intéresse, c'est moins la réponse que l'objection. Elle prouve que les conservateurs immolaient, au soir du 14 nisan, l'agneau pascal et le mangeaient ensuite. C'est sans doute à l'agneau pascal que Polycrate songeait avant tout quand il déclarait ne vouloir « rien retrancher » du « jour ». Et comme le rite de l'agneau pascal était à la base de la pâque juive, on doit conclure que la pâque chrétienne primitive était en tout conforme à la pâque juive.

Cette pâque archaïque resta en vigueur dans l'Asie pendant tout le second siècle ; on ne sait quand elle disparut. A Rome les réformateurs réussirent à l'abolir dès les environs de 150 ; le jeûne, avec les difficultés qu'il rencontra, fut une question accessoire.

Quels étaient ces réformateurs ? Nous sommes en état d'apprécier leur œuvre, maintenant que nous connaissons la pâque chrétienne primitive. Le résultat de leur réforme a été d'expulser de l'Église le rite judaïque qu'elle avait conservé jusqu'au moment de leur intervention. Avant eux

la pâque chrétienne était tout simplement la pâque juive. Après eux elle a été autre chose, elle a eu un autre caractère. Voilà le résultat. A-t-il été cherché ; a-t-il été voulu ? Qui pourrait croire le contraire ? Qui croira que des hommes ont coupé les attaches judaïques de l'Église sans savoir ce qu'ils faisaient ? Disons donc que les réformateurs de la pâque chrétienne ont agi en connaissance de cause. Dans leur entreprise de *déjudaïsation* ils ont été guidés par un mobile qui n'a pu être que la haine. Ces destructeurs de la pâque judéo-chrétienne ont été des ennemis du judaïsme.

D'autre part, ils pratiquaient l'ascétisme, la mortification, puisque ce sont eux qui, en même temps qu'ils ont fondé la pâque chrétienne, y ont apposé un jeûne préparatoire. Il ne s'agit plus pour nous que de trouver dans la première moitié du second siècle des hommes qui aient été à la fois ennemis du judaïsme et ascètes.

Ces hommes, nous les connaissons depuis longtemps : ce sont les marcionites. La réforme pascale est l'œuvre de l'école marcionite. Elle a fait son entrée dans l'Église romaine avant la condamnation de Marcion, c'est-à-dire avant 144. Les deux dissertations de XIV-XV, 7 ont trait aux problèmes que cette réforme souleva dans l'Église romaine ; elles n'ont aucun rapport avec les luttes que les Asiates eurent plus tard à soutenir à ce sujet contre Rome.

Les salutations

Les salutations du chapitre XVI se divisent en deux groupes. Dans l'un (3-16) se placent les salutations envoyées par Paul lui-même. L'autre (21-23) comprend les salutations envoyées par les compagnons de Paul. A ce groupe on peut adjoindre la recommandation de Phœbé par Paul (1-2).

Je ne vois aucune difficulté à considérer comme parties intégrantes de l'épître aux Romains les salutations envoyées par les compagnons de Paul : Timothée, Lucius, Jason, Tertius, Gaïus, Eraste (21-23). Paul a pu demander à ses compagnons leurs signatures afin de se présenter aux Romains entouré d'une escorte dans laquelle se trouvait Gaïus, le principal personnage de l'Église de Corinthe, puisque sa maison était le lieu de réunion de la communauté. Donc 21-23 appartiennent à l'*Epître aux Romains*. On doit dire la même chose de la recommandation de Phœbé par Paul (1-2), recommandation que l'on explique facilement en supposant que cette femme a porté l'épître à ses destinataires.

Il n'en est pas de même de 3-16 qui contient la liste des personnes désignées nommément et saluées par Paul. Au premier plan apparaissent

Priscille et Aquila qui étaient à Éphèse quelques mois auparavant. On nous dit qu'ils ont pu, dans l'intervalle, retourner à Rome d'où ils avaient été expulsés par l'édit de Claude. D'accord. Mais comment Paul saurait-il qu'ils réunissent chez eux une assemblée chrétienne (5) ?

Après Priscille et Aquila, vingt-trois personnes sont nommées, sans parler de quatre groupes mentionnés collectivement. Et, en présence de cette liste copieuse, le lecteur se demande comment Paul peut connaître tant de chrétiens dans une ville où il n'est jamais allé. On nous explique que ces Romains sont des Grecs ou des Asiates — parmi lesquels se trouvent quelques Juifs — que Paul a connus soit à Corinthe, soit à Thessalonique, soit ailleurs, et qui ensuite sont allés s'établir à Rome. Mais cette explication ne rend pas compte de tous les cas.

Prenons, par exemple, « ceux de chez Aristobule » ou « ceux de chez Narcisse ». Ceux-là sont des esclaves hors d'état d'émigrer si ce n'est avec leurs maîtres. Or, il n'y avait à émigrer que le menu peuple, les riches n'émigraient pas. Si, au moment où la lettre aux Romains est écrite, Aristobule et Narcisse résident à Rome, ils y sont établis depuis longtemps. Et l'on ne voit ni comment Paul a connu leurs esclaves chrétiens, ni même comment il a pu connaître ces deux personnages.

Dans d'autres cas, l'hypothèse d'une émigration, sans être absolument impossible, est invraisemblable.

Prenons « Asyncrite, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas et les frères qui sont avec eux ». Nous sommes ici manifestement en présence d'hommes qui vivent ensemble [1]. Ou plutôt ils vivaient ensemble quand Paul les a rencontrés soit en Grèce, soit en Asie. Puis, un jour, ils sont partis tous ensemble à Rome.

Cette émigration collective est-elle vraisemblable ? En tout cas comment Paul sait-il que, depuis leur arrivée à Rome, ces compagnons ne sont pas séparés et vivent toujours ensemble ? La même observation s'applique à « Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympe et tous les saints qui sont chez eux », avec cette circonstance aggravante qu'ici il y a des femmes.

En résumé, au moment où il a écrit l'épître aux Romains, Paul ne pouvait connaître dans la communauté chrétienne de Rome que des émigrés partis récemment de la Grèce ou de l'Asie ; et de la vie de ces émigrés il ne pouvait rien connaître depuis leur départ pour la ville impériale. Or, en fait, il salue des personnes qui n'ont pas été à même d'émigrer ; il sait en outre ce que plusieurs de ces personnes sont devenues depuis leur prétendue émigration. De ces prémisses il suit que les salutations contenues dans 3-16 ne s'adressent pas à des chrétiens actuellement domiciliés à Rome.

1. Lagrange écrit : « On dirait que ces cinq personnes formaient un groupe, puisque d'autres étaient spécialement avec eux, moins connus. »

N'allons pas conclure que ces salutations sont dépourvues d'authenticité. Elles sont l'œuvre de Paul, car dans quel but un faussaire les aurait-il fabriquées ? Seulement elles sont adressées à une communauté dans laquelle il avait résidé, dont il connaissait tous les membres, qu'il venait de quitter récemment. Quelle était cette communauté ?

Aquila et Priscille en étaient des membres éminents, puisqu'une assemblée se tenait dans leur maison. Or nous savons par les *Actes*, XVIII, que ce couple, après un séjour transitoire à Corinthe, s'était installé à Éphèse. Epænète en faisait partie et il était le premier homme gagné au christianisme dans la province d'Asie ; or, la ville la plus importante de l'Asie était Éphèse. On est ainsi amené à penser que les salutations de XVI, 3-16 sont adressées à l'Église d'Éphèse dans laquelle justement Paul a longtemps séjourné.

Et l'on se demande nécessairement comment ce morceau est venu s'échouer à la place où il est. Avant de répondre à cette question, arrêtons-nous devant l'impératif « saluez ». A qui s'adresse ce mandat ? Qui est-ce qui doit l'exécuter ?

La seule solution possible est de dire que l'impératif « saluez » s'adresse aux personnes qui s'éloignent de Paul pour se rendre à Éphèse. Paul a quitté récemment la communauté chrétienne d'Éphèse. Dans la ville où il est actuellement, quelques fidèles se disposent à partir pour Éphèse.

Il leur recommande de saluer les chrétiens de cette ville. Et, pour donner plus d'importance à sa recommandation, il la consigne par écrit en désignant nommément les personnes qui doivent être saluées.

Une fois arrivés à Éphèse les voyageurs se présentent devant la communauté chrétienne de cette ville et ils exhibent la susdite feuille qui prouve aux Éphésiens que Paul ne les oublie pas. L'Église d'Éphèse garde ce souvenir comme une lettre.

Plus tard quand, sous l'impulsion marcionite, la littérature paulinienne (authentique et fictive) est mise en valeur, on recueille la « lettre » aux Éphésiens. Mais cette feuille étant trop banale pour constituer une épître, on l'annexe à l'épître aux Romains.

Le mystère tu pendant les temps éternels [1]

Il me reste à parler du texte XVI, 25-26 qui mentionne « le mystère tu pendant les temps éternels mais dévoilé maintenant par les Écritures prophétiques, selon l'ordre du Dieu éternel, notifié

1. Ce chapitre était depuis longtemps achevé quand j'ai retrouvé es mêmes conclusions dans le livre de Harnack, *Marcion, das Evangelium vom fremden Gott*, p. 146.

à toutes les nations pour qu'elles adhèrent à la foi. »

Le « mystère » dont il est question ici désigne l'apparition du Fils de Dieu, sa venue sur la terre, son séjour au milieu des hommes suivi de son retour au ciel après l'accomplissement de l'œuvre du salut.

Ce mystère était « tu », c'est-à-dire qu'aucune communication n'avait été adressée aux hommes à son sujet. Par qui le mystère avait-il été « tu » ? Par celui qui seul pouvait le manifester, c'est-à-dire par Dieu lui-même.

Puis, après l'avoir tu pendant « les temps éternels », Dieu s'est décidé à le révéler. Le mystère est donc « dévoilé maintenant ». Comment a-t-il été dévoilé ? Par la venue du Christ qui s'est fait connaître aux hommes, qui leur a fait connaître son Père, qui leur a procuré le salut, qui ensuite est remonté au ciel. Jusqu'à maintenant le mystère était tu ; mais « maintenant », il est dévoilé.

Que viennent faire ici les « Écritures prophétiques » ? Elles ont « notifié » le mystère chrétien. Comment l'ont-elles notifié ?

Elles ont prophétisé les principaux événements de la vie de Jésus, notamment sa passion et sa résurrection. En les prophétisant elles ont prouvé que la carrière de Jésus s'était déroulée conformément aux décrets de la Providence. Du même coup elles ont démontré que Jésus était investi

d'une mission divine. Et c'est ainsi qu'elles ont « notifié » le mystère chrétien [1].

Donc l'Ancien Testament a prophétisé le mystère chrétien et, l'ayant prophétisé, il l'a « notifié ». Mais ici surgit une question formidable. Si le mystère a été prophétisé par l'Ancien Testament, comment a-t-il été « tu » jusqu'à « maintenant » ? Et comment expliquer qu'il est « dévoilé » seulement « maintenant » ? La question est insoluble.

Aucune conciliation n'est possible entre le mystère « notifié » « par les Écritures prophétiques » et le mystère « dévoilé maintenant » après avoir été « tu durant les temps éternels ». Le mystère notifié — c'est-à-dire prophétisé, car tel est le sens du mot — par l'Ancien Testament n'a pas été dévoilé « maintenant », c'est-à-dire à l'époque du Christ. Le mystère dévoilé « maintenant » n'a pas été prophétisé par les livres de l'Ancien Testament. Les deux pensées se contredisent et le texte dans lequel elles sont juxtaposées est incohérent. De cette incohérence il s'agit de trouver l'explication. Deux hypothèses sont possibles : la négligence et la retouche.

La négligence a laissé des traces non contestables dans les épîtres pauliniennes. Mais ici nous ne sommes pas en présence d'une argumentation laborieuse au cours de laquelle l'auteur aurait

1. Il va sans dire que ces Écritures appartiennent toutes à l'Ancien Testament et qu'il serait puéril de penser qu'elles désignent un ou plusieurs écrits du Nouveau Testament.

perdu son chemin et aurait été réduit à divaguer. Nous avons devant nous deux assertions très nettes qui s'excluent. La négligence ne saurait être rendue responsable de cet accident. On ne peut l'imputer qu'à une retouche.

Deux auteurs ont collaboré à XVI, 25-26. L'un d'eux a formulé dans cet endroit, sans penser à mal, sa théorie de la promulgation du mystère chrétien. L'autre, venu plus tard, plein de respect pour ce texte qu'il attribuait à l'apôtre Paul, mais inquiet de la doctrine qui paraissait s'y étaler, s'est cru obligé en conscience d'y introduire une glose. Une glose qui, dans sa pensée, n'était qu'explicative, mais qui, dans la réalité, bouleversait tout. Il ne s'agit plus que de savoir où est la retouche.

On doit évidemment la chercher là où est formulée la doctrine qui a fini par prévaloir et à qui est échu le prix d'orthodoxie, car une interpolation tenue pour hérétique n'aurait pu se faire accepter. Or, ce qui a prévalu, ce qui a été marqué du sceau indélébile de l'orthodoxie, c'est la théorie des prophéties messianiques de l'Ancien Testament. Il est, dès lors, facile de fixer l'âge relatif des deux rédactions qui constituent notre texte.

Le premier occupant est le mystère « tu durant des temps éternels » et « dévoilé maintenant ». D'où vient-il ? Par qui a-t-il été amené ici ? Avant le milieu du second siècle nous voyons apparaître une doctrine selon laquelle le Christ est venu

révéler des vérités qui, jusqu'à lui, avaient été complètement ignorées des hommes. Cette doctrine est celle de Marcion [1]. Le texte XVI, 25-26 est un oracle marcionite corrigé plus tard par un catholique.

Vue générale

Paul, qui a de graves démêlés avec les Juifs chrétiens de Jérusalem, a appris que la colonie juive de Rome contient un groupe de chrétiens. Il écrit à ces frères inconnus, dans l'espoir de se concilier leurs sympathies et d'obtenir leur appui contre ses adversaires.

Sachant que pour atteindre un but il faut en prendre les moyens, il flatte les Romains, et il mentionne complaisamment la quête qu'il a organisée en faveur des « saints » de Jérusalem.

Évidemment, il ne peut pas ne pas parler du différend qu'il a avec ces « saints ». Eux, ils prétendent que, pour participer à la promesse faite à Abraham, il faut être fils d'Abraham, dans le sens propre, c'est-à-dire descendre de ce patriarche par la voie de la génération. Lui, il reconnaît que seuls les enfants d'Abraham participeront à la promesse

1. Voir H. Delafosse, *Le quatrième Evangile*, p. 31.

dont ce grand patriarche a été gratifié par Dieu ; mais il estime que le droit au titre d'enfant d'Abraham repose sur la foi en la résurrection du Christ et non sur la génération charnelle. Il prouve, cela va sans dire, que lui seul a raison, et que ses adversaires se trompent complètement sur les conditions requises pour participer aux promesses faites à Abraham.

Notons à ce propos que la promesse faite à Abraham, son objet aussi bien que son existence, est en dehors du conflit. De part et d'autre on est d'accord à croire que le père commun des Israélites a été gratifié d'une promesse divine ; de part et d'autre aussi l'on est d'accord sur son objet. Le conflit ne commence que lorsqu'il s'agit de préciser les conditions requises pour participer au bienfait promis à Abraham. Et, parce que ces conditions ont seules provoqué le différend, Paul ne s'occupe guère que d'elles et oublie presque de nous renseigner sur l'objet de la promesse.

Fort heureusement son oubli n'est pas complet. Il nous apprend que Dieu a promis à Abraham l'empire du monde. Il nous apprend du même coup que le Christ, chargé de réaliser cette promesse, a pour mission d'écraser les ennemis de Dieu, et de fonder sur la terre le royaume d'Israël, du véritable Israël, dont seront membres tous ceux qui croient à sa résurrection. Telle est en substance la lettre de Paul, qui se termine par la recommandation de Phœbé à laquelle sont annexés les saluts envoyés par l'entourage de Paul.

La lettre aux Romains resta dans cet état pendant environ quatre-vingts ans. Vers 140 les marcionites s'en emparèrent et en donnèrent une édition augmentée dans laquelle se trouvaient les pensées suivantes : « Par suite du péché du premier homme, tous les hommes étaient pécheurs ; au point que leur corps était un corps de péché, une machine à pécher. Étant pécheurs ils étaient soumis à la mort et ennemis de Dieu. Mais Dieu a aimé les hommes même quand ils étaient ses ennemis ; et il a résolu de les arracher à leur malheur. Pour réaliser ce dessein il a envoyé sur la terre son Fils dans la ressemblance de notre chair pécheresse. Ce Fils a subi une ressemblance de mort ; mais il a reparu plein de vie. Et voici ce qui arrive maintenant. Par le baptême le chrétien est greffé sur le Christ, il participe à la mort du Christ, à la résurrection du Christ. Il meurt ; donc il paie le tribut qu'il devait comme pécheur à la mort ; il n'est plus soumis à la mort puisqu'il lui a payé sa dette. Il ressuscite, mais dans une vie nouvelle, dans une vie qui n'a rien de commun avec celle que lui procurait le corps de péché. A lui de conserver fidèlement cette vie, à lui de se rappeler que son corps de péché est mort et de ne plus en être l'esclave. S'il suit cette ligne de conduite, il sera un jour délivré de son corps, et alors il obtiendra la filiation divine, cette filiation qui est l'objet des soupirs

de la créature soumise à la vanité par la volonté de celui qui l'a soumise. »

Enrichie de cette haute théologie, la lettre aux Romains n'a plus pour destinataires les Juifs-chrétiens de Rome, mais des chrétiens d'origine païenne. Pour montrer l'importance de ses enseignements, elle les présente comme la révélation toute nouvelle d'un mystère caché de toute éternité ; et cette note est sa conclusion, conclusion plus digne d'une leçon dogmatique que les vulgaires salutations qui la terminaient primitivement.

Ajoutons que son Christ est le Dieu suprême qui est venu lui-même sur la terre pour délivrer les hommes. Pourquoi donc est-il dit Fils de Dieu ? Par respect pour la tradition. Depuis longtemps, Jésus était couramment appelé le Fils de Dieu. L'école marcionite ne pouvait s'insurger contre l'usage universel. Elle a donc maintenu l'appellation reçue. Seulement, elle ne l'a maintenue qu'au prix d'une difficulté inextricable. Le Christ de la tradition, simple mortel comme nous, mais investi par Dieu de la mission de relever le royaume d'Israël, était, selon les uns, Fils de Dieu de la même manière que le prince machabéen à qui Dieu déclare dans le psaume II : « Tu es mon fils ». Pour d'autres, il devait sa filiation à sa conception divine. L'une et l'autre de ces deux interprétations offrait un sens clair à la mentalité de l'époque. Mais comment comprendre que le Dieu suprême devienne Fils de Dieu en venant sur la terre ?

Avec son Dieu suprême, Fils de Dieu, l'école marcionite a introduit dans la théologie une énigme qui précipitera les docteurs dans un abîme de galimatias ou dans d'ineptes enfantillages. Sa solution, à elle, fut que le Fils de Dieu était constitué par le corps éthéré dont Dieu s'était revêtu pour venir sur la terre.

L'édition marcionite, d'un coup d'aile puissant, transporta la lettre aux Romains dans les régions célestes, et, d'un manifeste politique, fit un traité d'édification et de piété. D'autre part, elle ménageait avec soin les préjugés de l'opinion commune et elle laissait discrètement dans la pénombre le Dieu mauvais dont elle étalait les méfaits. Elle pénétra dans la liturgie catholique.

Ce fut seulement quelques années plus tard, après que le marcionisme eût été condamné, que le danger de certains de ses textes apparut et que des explications parurent nécessaires.

L'édition catholique s'employa à ce travail d'éclaircissement, qu'elle accomplit au moyen de gloses jetées ça et là dans le texte sans aucun souci de la cohésion des idées. Si elle a été faite d'un seul jet, cette œuvre d'interprétation ne fut qu'un de ses multiples objectifs, puisque c'est d'elle qu'émanent les textes montanistes, les dissertations sur la corruption des païens, sur les judéo-chrétiens, sur les mauvais catholiques, sur la pâque, sur le respect dû aux magistrats.

Mais il est probable que l'édition catholique,

telle que nous l'avons aujourd'hui, est la résultante de plusieurs rédactions successives. La première n'aurait eu d'autre but que de gloser l'édition marcionite de manière à la neutraliser. Les dissertations et l'apport montaniste appartiendraient à une ou deux rédactions postérieures.

LETTRE AUX ROMAINS

La lettre de Paul est en grandes italiques, La rédaction marcionite est en grands caractères droits.

Les rédactions catholiques sont en plus petits corps, la première en caractères droits, la seconde en caractères italiques.

I. *Paul, serviteur du Christ Jésus, élu apôtre, mis à part pour annoncer l'évangile de Dieu,* 2 *que Dieu avait promis par ses prophètes dans ses saintes Ecritures,* 3 *touchant son fils* né de la semence de David selon la chair ; 4 *établi* fils de Dieu *en puissance* selon l'Esprit de sainteté[1] *par la résurrection des*

1. Dans les versets 3 et 4 ce qui appartient à Paul c'est que le fils de Dieu a été établi en puissance par la résurrection des morts. Ceci veut dire que Jésus était fils de Dieu pendant sa vie mortelle, mais qu'il était faible et qu'il est puissant depuis sa résurrection. La même pensée revient dans II Cor. XIII, 4. Il va sans dire que le fils de Dieu de Paul est un homme comme nous, mais un homme à qui Dieu a confié une mission spéciale. Il est fils de Dieu au même titre que ce prince machabéen, probablement Hyrcan, à qui Dieu lui-même dit dans le psaume II : « Tu es mon fils ».

La christologie de Paul parut naturellement bien indigente aux chrétiens du second siècle, et la tentation dut être grande de jeter un manteau sur ce Christ pour couvrir sa nudité. C'est à quoi s'emploie la végétation parasitaire qui encombre actuellement 3 et 4 et les défigure. Elle forme deux couches distinctes. La première, d'origine marcionite, comprend les expressions « fils de Dieu » et « selon l'Esprit de sainteté ». Ces deux formules, qui font litière de la syntaxe, ont été jetées là pour proclamer que le Christ est un esprit, que cet esprit est la sainteté même et qu'à cet esprit de sainteté la filiation divine était due (« selon » veut dire « à cause de »). La seconde couche est formée par les mots « né de la semence de David selon la chair ». Cette glose catholique affirme la réalité de la chair du Christ ; elle enseigne que cette chair a été soumise à la loi de la génération, grâce à laquelle elle se rattache à David.

morts. Jésus-Christ notre Seigneur, 5 *par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat pour réaliser dans toutes les nations l'obéissance de la foi en son nom.* 6 *Vous êtes vous aussi les élus de Jésus-Christ.* 7 *A tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome, aux saints élus, grâce et paix soient à vous de la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ.*

8 *Tout d'abord je rends grâce à mon Dieu par Jésus-Christ au sujet de vous tous, parce que votre foi est célébrée dans le monde tout entier.* 9 *Car Dieu que je sers dans mon esprit par la prédication de son fils m'est témoin que je fais sans cesse mémoire de vous,* 10 *demandant toujours dans mes prières d'avoir, par la volonté de Dieu, le bonheur de venir enfin chez vous.* 11 *Car je désire vous voir afin de vous communiquer quelque don spirituel pour votre affermissement,* 12 *c'est-à-dire pour m'encourager avec vous par la foi qui nous est commune à vous et à moi.*

13 *Je ne veux pas que vous ignoriez, frères, que j'ai souvent eu l'intention de venir chez vous — j'en ai été empêché jusqu'ici — afin*

de recueillir quelque fruit parmi vous comme dans le reste des nations. 14 *Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux sages et aux simples.* 15 *Aussi j'ai le désir d'annoncer l'évangile à vous aussi qui êtes à Rome.* 16 *Car je ne rougis pas de l'évangile, car il est la puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif d'abord et aussi du Grec.* 17 *Car la justice de Dieu se révèle en lui par la foi et pour la foi, selon ce qui est écrit : Le juste vivra par la foi.*

Censure des païens

18 La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute
impiété et injustice des hommes qui, par, injustice
retiennent la vérité captive, 19 parce que ce qui peut
être connu de Dieu est manifeste pour eux, car Dieu
le leur a manifesté. 20 Car ses perfections invisibles,
depuis la création du monde, se voient dans ses
œuvres ; de même sa puissance éternelle et sa divi-
nité. En sorte qu'ils n'ont pas d'excuse, 21 parce que,
ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié et ne lui ont
pas rendu grâces, mais ils sont devenus vains dans
leurs pensées et leur cœur inintelligent a été plongé,
dans les ténèbres. 22 Prétendant être sages ils sont
devenus insensés. 23 Ils ont transformé la gloire de
Dieu incorruptible en images représentant l'homme
corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, des rep-
tiles.

24 C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté
selon les convoitises de leur cœur au point qu'ils
ont déshonoré leurs propres corps, 25 eux qui ont
substitué à la vérité de Dieu le mensonge, qui ont
adoré et servi la créature à la place du Créateur qui
est béni dans tous les siècles, amen. 26 C'est pourquoi
Dieu les a livrés à des passions infâmes, et leurs
femmes ont remplacé les actes conformes à la nature
par des actes contre nature. 27 De même les hommes,
renonçant à l'usage naturel de la femme, se sont

enflammés de désirs mutuels ; ils ont fait d'homme à
homme des choses infâmes et ils ont recueilli en eux-
mêmes le salaire de leur égarement. 28 Comme ils ne
se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés
à leur sens réprouvé, en sorte qu'ils ont fait ce qui ne
convient pas ; 29 remplis qu'ils sont de toute espèce
d'injustice, de méchanceté, de cupidité ; saturés
d'envie, de meurtres, de querelles, de ruses, de four-
beries ; 30 étant rapporteurs, calomniateurs, impies,
arrogants, orgueilleux, fanfarons, ingénieux pour le
mal, rebelles à l'égard de leurs parents, 31 dénués
d'intelligence, d'équité, de cordialité, de pitié. 32 Eux
qui connaissent le décret de Dieu selon lequel ceux
qui font ces choses sont dignes de mort, non seule-
ment ils font ces choses, mais ils approuvent ceux qui
les font.

Censure des mauvais chrétiens

II. C'est pourquoi tu es inexcusable, toi, qui que tu sois, qui juges. Car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque, toi qui juges, tu fais les mêmes choses. 2 Car nous savons que le jugement de Dieu, sur tous ceux qui font de pareilles choses, est selon la vérité. 3 T'imagines-tu, ô homme qui juges ceux qui font ces choses et qui fais les mêmes choses, que tu échapperas au jugement de Dieu ? 4 Ou bien méprises-tu ses trésors de bonté, de patience, de longanimité, méconnaissant que la bonté de Dieu te pousse au repentir ? 5 Par ton endurcissement et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, 6 qui rendra à chacun selon ses œuvres ; 7 la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance dans la pratique du bien, cherchent la gloire, l'honneur, l'immortalité ; 8 mais la colère et l'irritation à ceux qui, sous l'empire de l'esprit de dispute, désobéissent à la vérité et obéissent à l'injustice. 9 Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, d'abord sur le Juif, puis sur le Grec ; 10 mais gloire, honneur, paix pour quiconque fait le bien, d'abord pour le Juif puis pour le Grec. 11 Car il n'y a pas acception de personnes devant Dieu.

12 Tous ceux qui ont péché sans la loi périront sans la loi, et tous ceux qui ont péché sous la loi seront

jugés par la loi. 13 Car ce ne sont pas ceux qui ont entendu la loi qui seront justes devant Dieu ; mais ceux qui ont observé la loi, ce seront ceux-là qui seront justifiés. 14 *Car lorsque les païens qui n'ont pas la Loi observent par nature les prescriptions de la Loi, eux qui n'ont pas la Loi sont à eux-même une loi.* 15 *Ils montrent l'œuvre de la Loi écrite en leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage et leurs pensées les accusant ou les défendant tour à tour* [1], 16 au jour où, selon mon évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ, les actions secrètes des hommes.

17 Toi qui t'intitules Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies de Dieu, 18 qui connais sa volonté, qui, instruit par la Loi, as le discernement des choses ; 19 toi qui te persuades que tu es le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, 20 le docteur des insensés, le maître des enfants, parce que tu as dans la Loi le modèle de la science et de la vérité, 21 toi qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Toi qui prêches de ne pas voler, tu voles ! 22 Toi qui réprouves l'adultère, tu commets l'adultère ! Toi qui exècres les idoles, tu commets le sacrilège ! 23 Toi qui mets ton orgueil dans la Loi, tu déshonores Dieu par les transgressions de la Loi ! 24 Car, selon ce qui est écrit : « Le nom de Dieu est blasphémé chez les païens à cause de vous ». 25 La circoncision est utile si tu observes la Loi ; mais si tu es transgresseur de la Loi, la circoncision devient une incirconcision. 26 Si donc l'incirconcis observe les prescriptions de la loi, est-ce que son incirconcision ne lui sera pas comptée comme circoncision ? 27 L'incirconcis de nature qui observe la loi, te jugera toi qui, avec la lettre et la circoncision, es transgresseur

1. Les versets 14 et 15 ont été insérés ultérieurement, 16 se rattache à 13, mais il n'a aucun lien avec 15.

de la Loi. 28 Car le Juif, ce n'est pas celui qui l'est extérieurement ; et le circoncis, ce n'est pas celui qui l'est extérieurement. 29 Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement. Et la circoncision [véritable], c'est celle du cœur, celle de l'esprit, non celle de la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes mais de Dieu.

Réponse a une calomnie contre les catholiques

III. Quel est donc l'avantage du Juif, ou quelle est l'utilité de la circoncision ? 2 Les avantages sont nombreux en toute manière. D'abord parce que les oracles de Dieu lui ont été confiés. 3 Car que s'en suit-il si quelques-uns n'ont pas cru ? Est-ce que leur incrédulité anéantira la fidélité de Dieu ? 4 Loin de là ! Que Dieu, au contraire, soit tenu pour véridique et tout homme pour menteur, selon ce qui est écrit : « Pour que tu sois trouvé juste dans tes paroles et que tu sois vainqueur lorsque tu juges ». 5 Mais si notre injustice établit la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu est-il injuste en lâchant sa colère ? — Je parle selon l'homme. 6 Loin de là ! Autrement, comment Dieu jugerait-il le monde ? 7 Mais si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi moi suis-je encore jugé comme pécheur ? 8 Pourquoi ne ferions-nous pas le mal pour qu'il en arrive du bien comme certains qui nous calomnient, prétendent que nous disons. — La condamnation de ceux-là est juste. 9 Quoi donc ? Cherchons-nous une diversion ? Pas du tout, puisque nous avons déjà accusé Juifs et Grecs d'être tous sous le péché. 10 Selon ce qui est écrit : « Il n'y a pas de juste, pas un seul. » Nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu. 12 Tous ont dévié, tous sont pervertis ; il n'en est pas qui fasse le bien, pas même un seul. 13 Leur gosier

est un sépulcre ouvert; ils se servent de leur langue
pour tromper; ils ont sous leurs lèvres un venin
d'aspic; 14 leur bouche est pleine de malédiction et
d'amertume; 15 leurs pieds sont légers pour répandre
le sang; 16 la ruine et la misère sont sur leur che-
min; 17 ils ne connaissent pas le chemin de la paix;
18 la crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux. »
19 Or nous savons que tout ce que dit la Loi, elle le
dit pour ceux qui sont sous la Loi, afin que toute
bouche soit fermée et que le monde entier soit justi-
ciable de Dieu; 20 parce que personne ne sera justifié
devant lui par les œuvres de la Loi, car c'est par la
Loi qu'a lieu la connaissance du péché.

Jésus établi victime propitiatoire

21 Maintenant sans la loi est manifestée
la justice de Dieu attestée par la loi et les
prophètes; 22 la justice de Dieu par la foi
en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient.
Il n'y a point de distinction. 23 Car tous
ont péché et sont privés de la gloire de
Dieu. 24 Ils sont justifiés gratuitement par
sa grâce, par la délivrance en Jésus-Christ,
25 que Dieu a établi victime propitiatoire
par la foi en son sang, pour la manifestation de
sa justice après la tolérance des péchés
antérieurs, 26 par suite de sa patience,
pour la manifestation de sa justice dans le
temps présent, pour qu'il soit juste et
qu'il justifie celui qui croit en Jésus.

La promesse faite a Abraham et a sa postérité

27 *Où donc est le sujet de se glorifier? Il*
est exclu. Par quelle loi? Par la loi des
œuvres? Non, mais par la loi de la foi.
28 *Nous estimons que l'homme est justifié par*
la foi sans les œuvres de la loi. 29 *Dieu est-il*
pour les Juifs seulement? N'est-il pas aussi
pour les païens? Oui, il est aussi pour les
païens, 30 *puisqu'il y a un seul Dieu qui jus-*
tifiera les circoncis par la foi et les incirconcis
par la foi. 31 *Anéantissons-nous donc la loi*
par la foi? Loin de là, nous établissons la
loi.

IV. *Que dirons-nous donc qu'a trouvé*
Abraham notre ancêtre selon la chair? 2 *Car*
si Abraham a été justifié par les œuvres, il a
sujet de se glorifier, mais pas devant Dieu.
3 *Car que dit l'Ecriture? « Abraham crut à*

Dieu, et cela lui fut imputé à justice ». 4 *Or*
à celui qui fait une œuvre, le salaire n'est pas
considéré comme une grâce mais comme un
dû. 5 *Au contraire, à celui qui ne fait pas*
d'œuvre mais qui croit en celui qui justifie
l'impie, sa foi lui est imputée à justice. 6 *De*
même David dit le bonheur de l'homme à qui
Dieu impute la justice sans les œuvres:
7 *« Heureux ceux dont les iniquités ont été*
pardonnées et dont les péchés sont couverts!
8 *Heureux l'homme à qui le Seigneur n'im-*
pute pas son péché! » 9 *Ce bonheur est-il*
donc seulement pour les circoncis ou n'est-il
pas en outre pour les incirconcis? Nous
lisons, en effet: « La foi d'Abraham lui fut
imputée à justice ». 10 *Comment donc lui*
fut-elle imputée? Etait-il dans la circonci-
sion ou dans le prépuce? Non dans la circon-
cision mais dans le prépuce. 11 *Et il reçut le*
signe de la circoncision comme sceau de la
justice de la foi reçue dans le prépuce, de
manière à être le père de tous les croyants
non circoncis pour que la justice leur fût
imputée, 12 *et le père des circoncis qui ne*
sont pas seulement circoncis, mais qui mar-

chent sur les traces de la foi que notre père Abraham a reçue dans le prépuce.

13 *Ce n'est pas par la loi, en effet, que la promesse a été faite à Abraham et à sa postérité qu'il serait l'héritier du monde, c'est par la justice de la foi.* 14 *Car si les héritiers le sont par la loi, la foi est vaine et la promesse est anéantie.* 15 Car la loi produit la colère, et là où il n'y a pas de loi il n'y a pas non plus de transgression[1]. 16 *Ils le sont par la foi pour que ce soit par grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui est sous la loi, mais aussi à celle qui l'est par la foi d'Abraham qui est notre père à tous,* 17 *selon ce qui est écrit : « Je te rends père d'un grand nombre de nations ». Il est notre père devant Dieu à qui il a cru, qui fait revivre les morts, et qui appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient.* 18 *Espérant après avoir désespéré il a cru, de manière à être le père de nombreux peuples, selon ce qui lui a été dit : « Ta postérité sera ainsi ».* 19 *Et, sans faiblir dans la foi, il considéra que son corps était usé, ayant près de cent ans, et que la matrice de Sara était morte.* 20 *Et il ne douta point de la promesse de Dieu par incrédulité ; mais il s'affermit dans la foi, rendant gloire à Dieu,* 21 *et pleinement convaincu que Dieu peut réaliser ce qu'il a promis.* 22 *C'est pourquoi cela lui fut imputé à justice.* 23 *Mais ce n'est pas à cause de lui seulement qu'il est écrit que cela lui fut imputé.* 24 *C'est aussi à cause de nous à qui cela sera imputé, à nous qui croyons à celui qui a ressuscité des morts Jésus le Seigneur,* 25 qui a été livré à cause de nos péchés et qui est ressuscité à cause de notre justification[1].

1. Interpolation marcionite qui s'inspire de V, 20.

1. Cette incidente qui paraît jetée là négligemment est un artifice destiné à ménager la transition avec la dissertation qui suit. Elle appartient en réalité à cette dissertation ; mais, à ne tenir compte que de la construction grammaticale, elle semble couronner la thèse de Paul.

La Mort Rédemptrice du Christ

V Donc justifiés par la foi nous avons la
paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-
Christ, 2 par qui, au moyen de la foi, nous
avons eu accès à cette grâce dans laquelle
nous sommes établis et nous nous glori-
fions dans l'espérance de la gloire de Dieu.
3 Bien plus, nous nous glorifions même
dans les tribulations, sachant que la tribu-
lation produit la patience, 4 la patience
produit la fermeté, la fermeté produit l'es-
pérance. 5 Or l'espérance ne trompe pas,
parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos
cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, 6 car
encore,[1] le Christ, alors que nous étions
encore dans la langueur du péché, est

1. La rédaction primitive prouvait uniquement par la mort du Christ que l'espérance ne trompe pas. Le texte actuel est brouillé par une interpolation montaniste qui introduit la théologie de l'Esprit.

mort pour des impies au temps fixé. 7 Car
à peine mourrait-on pour un juste — peut-
être quelqu'un mourrait pour un homme
de bien. 8 Mais Dieu prouve son amour
pour nous en ce que, quand nous étions
encore pécheurs, le Christ est mort pour
nous. 9 Donc, à plus forte raison, maintenant que
nous sommes justifiés par son sang serons-nous sau-
vés par lui de la colère[1]. 10 Car si étant enne-
mis nous avons été réconciliés avec Dieu
par la mort de son fils, à plus forte raison,
maintenant que nous sommes réconciliés,
serons-nous sauvés par sa vie. 11 Bien
plus, nous nous glorifions même en Dieu
par notre Seigneur Jésus-Christ par qui
nous avons reçu la réconciliation.

12 C'est pourquoi de même que, par un
seul homme, le péché est entré dans le
monde et par le péché la mort, et qu'ainsi
la mort s'est étendue sur tous les hommes,
parce que tous ont péché. 13 Car jusqu'à

1. 10 est la suite logique de 8 et se relie immédiatement à ce verset pour exprimer la pensée suivante : « Nous avons reçu dès maintenant le bienfait de la réconciliation. Quant au bienfait de la vie éternelle, nous ne l'avons pas reçu encore, mais il nous est garanti par le premier ». 9 est une glose catholique insérée pour expliquer que la mort du Christ a été accompagnée d'une effusion de sang.

la Loi le péché était dans le monde, or le
péché n'est pas imputé quand il n'y a pas
de loi. 14 Mais la mort a régné depuis
Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui
n'avaient pas péché dans la ressemblance
de la transgression d'Adam qui est la figure
de la postérité. 15 Mais il n'en est pas du don
comme de la faute. Car, si par la faute d'un
seul, beaucoup sont morts, à plus forte rai-
son la grâce de Dieu et le don procuré par
la grâce du seul homme[1] Jésus-Christ a
abondé sur beaucoup. 16 Et il n'en est pas
du don comme de l'unique pécheur ; car
le jugement a abouti d'un seul à la con-
damnation ; mais le don a abouti de beau-
coup de péchés à la justification. 17 Car si,
par la faute d'un seul, la mort a régné par
un seul, à plus forte raison ceux qui reçoi-
vent l'abondance de la grâce et du don de
la justice régneront dans la vie par le seul
Jésus-Christ. 18 Donc, comme par une
seule faute il y a eu condamnation pour
tous les hommes, ainsi par un seul acte de

1. Addition catholique. Comparer 17 : « par le seul Jésus-Christ », et 19 : « par l'obéissance d'un seul ».

justice, il y a eu pour tous les hommes sen-
tence de vie. 19 Car de même que, par la dé-
sobéissance d'un seul homme, beaucoup ont
été établis pécheurs, de même par l'obéis-
sance d'un seul, beaucoup sont établis jus-
tes. 20 Or la Loi a été introduite pour que
le péché fût multiplié. Mais là où le péché
a abondé la grâce a surabondé, 21 afin que,
comme le péché a régné par la mort, ainsi
la grâce régnât par la justice pour la vie
éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

VI. Que dirons-nous donc ? Demeu-
rerons-nous dans le péché pour que la grâce
abonde ? 2 Loin de là ! Nous qui som-
mes morts au péché, comment vivrions-
nous encore en lui ? 3 Ignorez-vous que
nous tous qui avons été baptisés dans
le Christ, nous avons été baptisés dans
sa mort ? 4 Car nous avons été ensé-
velis avec lui par le baptême pour la mort,
afin que, comme le Christ est ressuscité des
morts par la gloire du Père, ainsi nous
aussi nous marchions dans une vie nou-
velle. 5 Car si nous avons été entés sur sa
ressemblance de mort, nous serons aussi

entés sur sa ressemblance de résurrection[1] ;
6 sachant que notre vieil homme a été
crucifié avec lui, afin que fût détruit le
corps de péché, pour que nous ne soyons
plus esclaves du péché. 7 Car celui qui est
mort est absous du péché. 8 Si nous som-
mes morts avec le Christ, nous croyons
que nous vivrons avec lui, 9 sachant que le
Christ ressuscité des morts ne meurt plus ;
la mort n'a plus de pouvoir sur lui. 10 Car
quant à ce qu'il est mort, il est mort pour
le péché une fois pour toutes ; quant à ce
qu'il vit, il vit pour Dieu. 11 De même
vous, regardez-vous comme morts au péché

1. Le mot grec *sumphutoï* veut dire entés. L'auteur a en vue l'opération de la greffe. Logiquement il doit attribuer au chrétien le rôle de porte-greffe et au Christ le rôle de greffon. Mais il semble renverser les rôles ; ou plutôt il a probablement brouillé les deux images dont chacune a des avantages et aussi des inconvénients. — On reconnaît généralement qu'il faut suppléer le mot « ressemblance » devant le mot « résurrection ». Les exégètes qui à l'idée de la greffe substituent celle de l'union ou de l'association, sont bien embarrassés par cette « ressemblance » dont ils ne peuvent fournir une explication recevable. Ils l'interprêtent en ce sens que le chrétien éprouve seulement une similitude de ce qui s'est passé dans le Christ. Ceci va contre tout le contexte qui enseigne que ce qui s'est passé dans le Christ se reproduit exactement dans le chrétien, par la raison que le chrétien ne fait qu'un avec le Christ. Le chrétien, au moment du baptême, meurt et ressuscite exactement comme son divin maître. Ni plus ni moins. Seulement tout a été fictif dans le Christ, tout se passe également en fiction dans le chrétien.

et comme vivants pour Dieu par Jésus-
Christ.
12 Donc que le péché ne règne pas dans
votre corps mortel, ce qui aurait lieu si
vous obéissiez à ses convoitises. 13 Ne
livrez pas vos membres comme armes
d'injustice au péché ; mais offrez-vous à
Dieu comme vivants de morts que vous
étiez[1], et offrez vos membres à Dieu comme
armes de justice. 14 Car le péché n'aura
pas de pouvoir sur vous, car vous n'êtes
pas sous la loi mais sous la grâce.
15 Quoi donc ! Pécherons-nous parce
que nous sommes non sous la loi mais sous
la grâce ? Loin de là ! 16 Ne savez-vous
pas que, vous livrant comme esclaves pour
obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous
obéissez, soit du péché pour la mort, soit
de l'obéissance pour la justice ? 17 Grâces
soient rendues à Dieu de ce que vous, qui étiez

1. La résurrection des chrétiens est présentée comme un fait réalisé par le baptême. L'auteur décrit avec complaisance la résurrection spirituelle accomplie dans le chrétien, il est de ceux dont parle avec effroi la seconde épître à Timothée II. 18, de ceux qui disent que la résurrection est « déjà arrivée » et qui, par là, « renversent la foi de quelques-uns ». Pour la déduction que ce langage autorise voir H. Delafosse, *Le Quatrième Evangile*, p. 40.

esclaves du péché, vous avez obéi de cœur
à la forme d'enseignement à laquelle vous
êtes passés. 18 Libérés du péché vous êtes
devenus les esclaves de la justice. 19 Je
parle en homme à cause de la faiblesse de
votre chair. Comme vous avez livré vos
membres en esclaves à l'impureté et à
l'iniquité pour l'iniquité, de même main-
tenant livrez vos membres en esclaves à la
justice pour la sainteté. 20 Quand vous
étiez esclaves du péché, vous étiez libres à
l'égard de la justice. 21 Quel fruit aviez-
vous alors ? Vous en rougissez mainte-
nant, car la fin de ces choses c'est la mort.
22 Mais maintenant libérés du péché et
esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la
sainteté et pour fin la vie éternelle. 23 Car
le salaire du péché c'est la mort ; mais le
don de Dieu c'est la vie éternelle par Jésus-
Christ notre Seigneur.

VII. Ignorez-vous, frères — car je parle
à des gens qui connaissent la Loi — que la
loi a pouvoir sur l'homme tant qu'il vit ?
2. Car la femme mariée est liée par la loi à
son mari pendant qu'il est vivant. Mais si le

mari meurt, elle échappe à la loi du mari.
3. Donc elle sera traitée d'adultère si, du
vivant de son mari, elle passe à un autre
homme. Mais si son mari meurt, elle est
libérée de la loi, en sorte qu'elle n'est pas
adultère si elle passe à un autre homme.
4 De sorte que vous aussi, mes frères,
vous êtes morts à la Loi par le corps du
Christ, pour appartenir à un autre, à celui
qui est ressuscité des morts, afin de porter
des fruits pour Dieu. 5 Car quand nous
étions dans la chair, les passions des péchés
excitées par la Loi agissaient dans nos
membres pour nous faire porter des fruits
pour la mort. 6 Mais maintenant, étant
morts à la Loi sous laquelle nous étions
retenus, nous sommes libérés d'elle, de
de sorte que nous servons dans la nouveauté
de l'esprit et non dans la vétusté de la
lettre.

7 Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ?
Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi.
Car je n'aurais pas connu la convoitise si la loi n'avait
dit : « Tu ne convoiteras pas ». 8 Saisissant l'occa-
sion du précepte, le péché a produit en moi toutes
sortes de convoitises ; car sans la loi le péché est
mort. 9 Or moi autrefois je vivais sans loi ; mais,

quand vint le commandement, le péché reprit vie, 10
et moi je mourus, et le commandement qui était pour
la vie, se trouva pour moi être pour la mort. 11 Car le
péché saisissant l'occasion me séduisit par le com-
mandement et me tua par lui. 12 En sorte que la loi
est sainte, le commandement est saint, juste et bon,
13 Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la
mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché qui, pour se
montrer péché, a produit en moi la mort par ce qui
est bon. 14 Car nous savons que la loi est spirituelle,
mais moi je suis charnel, vendu au péché. 15 Car je
ne sais pas ce que je fais. Ce n'est pas, en effet, ce que
je veux que je fais ; mais ce que je hais, c'est cela que je
fais. 16 Mais si je fais ce que je ne veux pas, je recon-
nais que la loi est bonne. 17 Mais maintenant ce n'est
plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.
18 Car je sais que ce qui est bon n'habite pas en moi
c'est-à-dire dans ma chair ; car vouloir le bien est en
mon pouvoir, mais non le faire. 19 Car ce n'est pas le
bien que je veux que je fais, ce que je fais c'est le mal
que je ne veux pas. 20 Mais si je fais ce que je ne veux
pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui
habite en moi. 21 Donc je trouve en moi cette loi que
voulant faire le bien, je n'ai que le mal sous la main.
22 Car je me complais dans la loi de Dieu selon
l'homme intérieur ; 23 mais je vois une autre loi dans
mes membres qui combat contre la loi de mon esprit
et me rend prisonnier de la loi du péché qui est dans
mes membres. 24 Malheureux que je suis ! Qui me
délivrera de ce corps de mort ? 25 Grâces soient ren-
dues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur ! Donc
par l'esprit je suis au service de la loi de Dieu, mais
par la chair au service de la loi du péché [1].

1. Cette dissertation nous dit que la loi est bonne et que le chrétien fait le péché malgré lui, parce que la loi du péché, qui agit dans ses membres, lutte victorieusement contre la loi de Dieu

VIII. Il n'y a donc pas maintenant de
condamnation pour ceux qui sont en
Jésus-Christ. 2 Car la loi de l'esprit, de la
vie dans le Christ Jésus t'a libéré de la loi
du péché et de la mort. 3 Car — chose
impossible à la loi qui était sans force à cause de
la chair [1] — Dieu envoyant à cause du
péché son propre fils dans la ressem-
blance de la chair du péché [2], a condamné

que connaît son esprit. Elle contredit V, 20 où nous lisons que la Loi a été donnée pour multiplier le péché. Elle contredit également VI, 6-7, VII, 5-6 qui nous présentent le chrétien comme dégagé du joug du péché par la raison qu'il ne vit plus dans la chair et que le corps de péché est tué en lui. Sans doute la Loi dont V, 20 dit qu'elle a été donnée pour multiplier le péché est la loi mosaïque, tandis que la loi dont parle VII, 7-25 est la loi naturelle connue par la raison ; mais la loi mosaïque ne fait que se surajouter au « corps de péché » qui est, comme elle, l'œuvre du Créateur. La dissertation VII, 7-25 corrige par voie de commentaire la dissertation de V-VII, 6. Elle émane du rédacteur catholique et se place après 150. Son auteur a lu Epictète ainsi que Platon et leur a fait des emprunts (voir surtout Epictète, *Dissert*, II, 26, 1). La philosophie déprimante qu'il nous sert contraste fâcheusement avec la philosophie du rédacteur marcionite qui, si elle est fantaisiste, a du moins l'avantage d'être tonique.

1. Addition catholique qui présente la loi comme bonne mais faible, alors que dans V, 20 la loi multiplie le péché.

2. Selon les exégètes cette « ressemblance de la chair de péché » signifie que le Christ avait une chair exempte de péché. Mais, si telle est la pensée de l'auteur, pourquoi n'a-t-il pas dit tout uniment : « Dieu a envoyé son Fils dans une chair exempte de péché » ? Pourquoi à ce tour de phrase si clair et si simple a-t-il préféré « la ressemblance de la chair de péché » qui ne pouvait qu'obscurcir sa pensée ? Et puis, si l'auteur, connaît deux espèces de chair, l'une qui est pécheresse et l'autre qui ne l'est pas, pourquoi oppose-t-il toujours la chair à l'esprit et jamais la chair pécheresse à la chair non pécheresse ? Pourquoi frappe-t-il la chair d'une condamnation absolue ? La vérité est qu'il ne connaît

le péché dans la chair, 4 afin que la justice
de la Loi fût accomplie en nous qui ne
marchons pas selon la chair mais selon
l'esprit. 5 Car ceux qui marchent selon la
chair subissent l'attrait des choses de la
chair, mais ceux qui marchent selon l'es-
prit subissent l'attrait des choses de l'es-
prit. 6 Car l'attrait de la chair c'est la
mort, mais l'attrait de l'esprit c'est la vie et
la paix ; 7 parce que l'attrait de la chair
est hostilité contre Dieu, car elle n'est pas
soumise à la loi de Dieu, et même elle ne
le peut pas. 8 Ceux qui sont dans la chair
ne peuvent plaire à Dieu. 9 Mais vous, vous
êtes non dans la chair mais dans l'esprit ;
si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous, mais
celui qui n'a pas l'Esprit du Christ n'est pas à lui [1].
10 Mais si le Christ est en vous, le corps
est mort à cause du péché, mais l'esprit
est vie à cause de la justice. 11 Mais si l'Es-

qu'une chair, celle qui est incapable de se soumettre à la loi de Dieu et qui est, par essence, la haine de Dieu (VIII, 6, 7). Son Christ venu sur la terre pour sauver les hommes et obligé par sa mission même de se rendre visible, a pris l'apparence de cette chair, mais il n'a pas pris, il ne pouvait pas prendre cette chair elle-même.

1. Leçon de théologie montaniste. La rédaction primitive se borne à dire que la chair du chrétien est tuée, que son esprit seul vit et possède le Christ attendu qu'il est greffé sur lui.

prit de celui qui a ressuscité Jésus des morts habite
en vous, celui qui a ressuscité le Christ Jésus des
morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son
Esprit qui habite en vous.

12 Ainsi donc, frères, nous ne sommes
point débiteurs de la chair pour vivre
selon la chair. 13 Car si vous vivez selon
la chair vous mourrez, mais si vous faites
mourir par l'esprit les actions du corps,
vous vivrez. 14 Car tous ceux qui sont conduits
par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. 15 Car vous
n'avez pas reçu un esprit d'esclavage pour être dans la
crainte, mais vous avez reçu un Esprit de filiation [1]
dans lequel nous crions : Abba ! Père ! 16 L'Esprit
lui-même atteste à notre esprit que nous sommes
enfants de Dieu. 17 Mais, si nous sommes enfants,
nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohé-
ritiers du Christ, si du moins nous souffrons avec lui
pour être glorifiés avec lui.

18 J'estime, en effet, que les souffrances
du temps présent ne sont pas comparables
à la gloire qui doit être révélée en nous.
19 Car la création attend avec impatience
la révélation des fils de Dieu. Car la créa-
tion a été soumise à la vanité, non de son

1. Ici le chrétien est, dès maintenant, fils de Dieu et il l'est par le Saint-Esprit qui habite en lui. Or dans VIII, 23ᵃ les chrétiens attendent la filiation divine et ils ne l'auront que lorsqu'ils seront délivrés de ce corps.

gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise, avec l'espoir 21 que la création elle aussi sera libérée de l'esclavage de la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. 22 Nous savons que toute la création gémit et est dans la douleur jusqu'à présent. 23 Bien plus, nous-mêmes qui avons les prémices de l'Esprit, nous-mêmes nous gémissons en nous-mêmes, attendant la filiation, la délivrance de notre corps, 24 car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or l'espérance qui est vue n'est plus espérance, car ce que l'on voit, comment l'espérerait-on ? 25 Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas nous l'attendons par la patience.

26 De même aussi l'Esprit aide notre faiblesse. Car nous ne savons prier comme il faut ; mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inarticulés. 27 Et celui qui sonde les cœurs connaît le désir de l'Esprit, parce qu'il intercède selon Dieu pour les saints.

28 Or nous savons que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, qui sont appelés selon son dessein, 29 parce que ceux qu'il a prévus, il les a prédestinés à

être conformes à l'image de son fils, de manière qu'il soit l'aîné de beaucoup de frères. 30 Or ceux qu'il a prédestinés il les a appelés, et ceux qu'il a appelés il les a justifiés, et ceux qu'il a justifiés il les a glorifiés.

31 Que dirons-nous donc à cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? 32 Lui qui n'a pas épargné son propre fils mais qui l'a livré pour nous tous, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses ? 33 Qui accusera les élus de Dieu, alors que c'est Dieu qui les proclame justes ? 34 Qui les condamnera, alors que le Christ Jésus est mort, bien plus est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, et qui intercède pour nous ? 35 Qui nous séparera de l'amour du Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou le dénuement, ou le danger, ou le glaive ? 36 Selon ce qui est écrit : « C'est à cause de toi que nous sommes mis à mort tous les jours, que nous sommes traités comme des brebis de boucherie ». 37 Mais, dans toutes ces choses, nous triomphons par celui qui nous a aimés. 38 Car je suis persuadé que ni la

mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni les puissances, 39 ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu dans le Christ Jésus notre Seigneur.

La promesse faite a Abraham et a sa postérité *(suite)*.

IX. *Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas et ma conscience me rend témoignage* par le Saint-Esprit. 2 *Une grande tristesse est en moi, un chagrin continuel est dans mon cœur ;* 3 *car je voudrais être séparé du Christ pour mes frères, mes parents selon la chair,* 4 *qui sont Israélites, à qui appartiennent la filiation, la gloire, les alliances, la loi, les cultes, les promesses,* 5 *les patriarches, de qui est venu le Christ* selon la chair, lui qui est par-dessus toutes choses Dieu béni dans les siècles[1]. 6 *Ce n'est pas que la*

1. Sur cette doxologie voir Louis Coulange, *Le Christ de Paul* dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1913, p. 39. Les critiques lisent ordinairement : « des patriarches est issu le Christ selon la chair. Béni soit dans les siècles Dieu qui est au-dessus de toutes choses ». Selon eux la doxologie est donc adressée à Dieu. Mais partout ailleurs dans les épîtres pauliniennes, l'éloge vient après la mention du personnage auquel il

parole de Dieu soit restée sans effet, car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël, 7 *et, parce qu'ils sont la postérité d'Abraham, ils ne sont pas ses enfants, mais : « En Isaac sera appelée ta postérité »,* 8 *c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont les enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont considérés comme la postérité.* 9 *Car voici la parole de la promesse : « Je reviendrai à cette même époque et Sara aura un fils ».* 10 *Non seulement cela, mais Rebecca (doit être mentionnée ici, elle) qui a accouché du fait d'Isaac notre père.* 11 *Car, alors que les enfants n'étaient pas encore nés et qu'ils n'avaient fait ni bien ni mal, pour que subsistât le dessein de Dieu selon son élection,*

est adressé ; ici, dans l'hypothèse des critiques, il viendrait auparavant, car la formule « qui est par-dessus toutes choses », précède le mot « Dieu » ; ce qui revient à dire que la construction de notre texte tel que les critiques le lisent est anormale. Pour cette raison je crois que l'on doit adopter la leçon de la Vulgate et considérer la doxologie comme adressée au Christ. Naturellement un pareil langage n'a pu être tenu ni par Paul ni même par les docteurs catholiques du second siècle qui, tous, plaçaient le Christ au-dessous du Père. Cette profession de foi à la divinité absolue du Christ ne peut être que d'origine marcionite (Voir H. Delafosse, *Le Quatrième Evangile*, p. 34). Mais les mots « selon la chair » n'y ont été introduits que plus tard par un docteur catholique soucieux d'expliquer que le Christ de Paul n'avait rien de commun avec le fantôme de Marcion.

non par les œuvres mais par la volonté de celui qui appelle, 12 *il lui fut dit : « Le plus grand sera assujetti au plus petit »,* 13 *selon ce qui est écrit : « J'ai aimé Jacob et haï Esaü ».*

14 Que dirons-nous donc ? Qu'il y a injustice en Dieu ? Loin de là. 15 Car il dit à Moïse : « Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde et j'aurai compassion de qui j'ai compassion ». 16 Ainsi donc tout dépend non de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. 17 Car l'Ecriture dit à Pharaon : « Je t'ai suscité exprès pour montrer en toi ma puissance et pour que mon nom soit publié par toute la terre ». 18 Donc il a pitié de qui il veut et il endurcit qui il veut. 19 Tu me diras : « Pourquoi donc blâme-t-il ? Car qui résiste à sa volonté ? » 20 O homme, qui donc es-tu pour contester avec Dieu ? L'œuvre dit-elle à l'ouvrier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? 21 Ou bien le potier qui traite l'argile n'a-t-il pas le pouvoir de faire avec la même masse un vase d'honneur et un vase pour usage vil ? 22 Si Dieu voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère destinés à la perdition ?... 23 Et s'il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire envers des vases de miséricorde qu'il a prédestinés à la gloire ?... 24 Nous, il nous a appelés non seulement d'entre les Juifs mais encore d'entre les païens, 25 comme il le dit dans Osée : « Celui qui n'est pas mon peuple je l'appellerai mon peuple, et celle qui n'était pas bien-aimée je l'appellerai bien-aimée. 26 Et là où il leur fut dit : Vous n'êtes pas mon peuple, ils seront appelés fils du Dieu vivant ». 27 Isaïe s'écrie sur Israël :

« Quand le nombre des fils d'Israël serait comme le sable de la mer, c'est le reste qui sera sauvé; 28 car le Seigneur exécutera pleinement et promptement sa parole sur la terre. » 29 Et comme a dit Isaïe : « Si le Seigneur Sabaoth ne nous avait laissé de la semence, nous serions comme Sodome et nous ressemblerions à Gomorrhe ».

30 *Que dirons-nous donc? Les païens qui ne cherchaient pas la justice ont obtenu la justice, la justice venant de la foi ;* 31 *mais Israël qui cherchait une loi de justice n'est point arrivé à la loi de justice.* 32 *Pourquoi? Parce qu'il l'a cherchée non par la foi mais comme par les œuvres.* 33 *Selon ce qui est écrit: « Voici que je mets en Sion une pierre d'achoppement et un rocher de scandale, et celui qui a foi en lui ne sera pas confondu ».*

X. *Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu est pour leur salut.* 2 *Car je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la connaissance.* 3 *Ne connaissant pas la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.* 4 *Car le Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient.* 5 *Car Moïse écrit, en parlant de la justice qui vient de la*

loi, que l'homme qui la pratique vivra par elle. 6 *Mais la justice qui vient de la foi parle ainsi : « Ne dis pas dans ton cœur : Qui montera au ciel? — pour en faire descendre le Christ —* 7 *ou : Qui descendra dans l'abîme? — pour ramener des morts le Christ ».* — 8 *Que dit-elle donc? « Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur — il s'agit de la parole de la foi que nous prêchons.* 9 *Parce que si tu confesses par ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé ».* 10 *C'est par le cœur que l'on croit pour la justice, et c'est par la bouche que l'on confesse pour le salut.* 11 *Car l'Ecriture dit : « Quiconque croit en lui ne sera pas confondu ».* 12 *Il n'y a pas de différence entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous le même Seigneur, riche pour tous ceux qui l'invoquent.* 13 *Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.* 14 *Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Et comment entendront-ils sans prédicateur?* 15 *Et*

comment prêchera-t-on si l'on n'est pas envoyé? selon ce qui est écrit : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent le bien ! » 16 *Mais tous n'ont pas obéi à l'évangile ; car Isaïe dit : « Seigneur, qui a cru à notre prédication? »* 17 *Donc la foi vient de la prédication, et la prédication vient de la parole du Christ.* 18 *Mais je dis : N'ont-ils donc pas entendu? Au contraire : « Leur voix est allée par toute la terre et leurs paroles ont atteint les extrémités du monde ».* 19 *Mais je dis : Israël n'a-t-il pas connu? Moïse dit le premier : « Je vous rendrai jaloux de ce qui n'est pas nation, je provoquerai votre colère contre une nation inintelligente ».* 20 *Et Isaïe a la hardiesse de dire : « J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me suis manifesté à ceux qui ne me demandaient pas ».* 21 *Mais il dit à Israël : « Pendant tout le jour j'ai tendu mes mains vers un peuple rebelle et contredisant ».*

Le peuple juif chatié adhèrera a la foi chrétienne

XI. Je dis donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple? Loin de là! Car moi aussi je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin. 2 Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a prédestiné. Ne savez-vous pas ce que dit l'Ecriture dans l'histoire d'Elie, comment il porte plainte à Dieu contre Israël. 3 « Seigneur, ils ont tué tes prophètes, ils ont renversé tes autels ; moi je suis resté seul et ils cherchent à m'ôter la vie! » Mais que lui dit l'oracle? « Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas courbé le genou devant Baal ». 4 De même donc, dans le temps présent, un reste existe par l'élection de la grâce. 7 Quoi donc? Ce que cherche Israël, il ne l'a pas obtenu, mais la partie élue l'a obtenu. Quant aux autres ils ont été endurcis, 8 comme c'est écrit : « Dieu leur a donné un esprit d'engourdissement, des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre jusqu'à ce jour ». 9 Et David dit : « Que leur table soit pour eux un piège, un filet, une pierre d'achoppement, une rétribution ; 10 que leurs yeux soient obscurcis pour ne pas voir, et tiens leur dos continuellement courbé ».

11 Je dis donc : Ont-ils été ébranlés au point de tomber? Loin de là! Mais par leur chute le salut est arrivé aux païens de manière à les rendre jaloux. 12 Mais si leur chute a été la richesse du monde et

leur amoindrissement la richesse des païens, combien
plus leur pleine conversion ! 13 Je vous le dis à vous,
païens : En tant que je suis l'apôtre des païens, je glo-
rifie mon ministère, 14 en m'efforçant de rendre
jaloux ceux de ma race et d'en sauver quelques-uns.
15 Car si leur réprobation a été la réconciliation du
monde, que sera leur admission sinon la résurrection
des morts ? 16 Si les prémices sont saintes, la masse
l'est aussi, et si la racine est sainte, les branches le
sont également. 17 Mais si quelques-unes des branches
ont été retranchées, et si toi qui étais olivier sauvage
tu as été enté à leur place et admis à participer à la
racine et à la graisse de l'olivier, 18 ne te glorifie pas
aux dépens des branches. Si tu te glorifies, sache que
ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la
racine qui te porte. 19 Tu diras donc : « Les branches
ont été retranchées pour que je sois enté ». 20 D'ac-
cord. Elles ont été retranchées à cause de leur incré-
dulité, et toi tu subsistes par la foi. N'aie pas de sen-
timent orgueilleux ; mais crains. 21 Car si Dieu n'a
pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera
pas non plus. 22 Vois donc la bonté de Dieu et sa
sévérité : sévérité pour ceux qui sont tombés, mais
pour toi bonté si tu demeures dans cette bonté ;
autrement toi aussi tu seras retranché. 23 Eux aussi,
s'ils ne demeurent pas dans l'incrédulité, seront entés ;
car Dieu a le pouvoir de les enter de nouveau. 24 Car
si toi tu as été coupé de l'olivier naturellement sau-
vage et enté contrairement à ta nature sur l'olivier
cultivé, à plus forte raison eux seront-ils entés confor-
mément à leur nature sur leur propre olivier.

25 Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce
mystère — pour que vous ne vous regardiez pas
comme sages — à savoir qu'une partie d'Israël est
tombée dans l'endurcissement jusqu'à ce que la totalité
des païens soit entrée. 26 Et ainsi tout Israël sera

sauvé selon ce qui est écrit : « Le libérateur viendra
de Sion ; il écartera de Jacob les impiétés, 27 et telle
sera mon alliance avec eux lorsque j'ôterai leurs
péchés ». 28 En ce qui concerne l'évangile, ils sont
ennemis à cause de vous ; mais, en ce qui concerne
l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères, 29 car
les dons de Dieu et son élection sont sans révocation.
30 Car de même que vous avez été autrefois incrédules
à Dieu et que, par leur incrédulité, vous avez mainte-
nant obtenu miséricorde, 31 de même eux aussi ont été
maintenant incrédules à cause de la miséricorde dont
vous bénéficiez, afin que eux aussi obtiennent mainte-
nant miséricorde. 32 Car Dieu a enfermé tous les
hommes dans l'incrédulité pour leur faire miséricorde
à tous.

33 O profondeur de la richesse, de la sagesse et de
la science de Dieu ! Que ses jugements sont impéné-
trables et insondables ses voies ! 34 Car qui a connu
la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ?
35 Ou qui a commencé par lui donner pour recevoir
en retour ? 36 Car c'est de lui, par lui et pour lui que
sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles.
Amen.

Code de morale religieuse, sociale et individuelle [1]

XII. Je vous exhorte, frères, par la compassion de Dieu à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu.

1. Un point commun à toutes ces prescriptions est le suivant : pour les rédiger il fallait être en contact intime avec les destinataires, il fallait connaître leurs défauts, leurs faiblesses ; il fallait vivre au milieu d'eux. Et c'est là l'obstacle insurmontable à l'origine paulinienne de ce code de morale. Et puis n'oublions pas que Paul a écrit sa lettre aux Romains pour gagner leur bienveillance. Ce n'était pas le moment de leur adresser des conseils qui dissimulent mal la censure. De qui est cette leçon ? La dissertation sur le respect dû aux magistrats émane probablement d'un chef de communauté soucieux de la bonne tenue de ses ouailles. Elle est nettement catholique, car elle professe le culte du Dieu créateur La dissertation sur la charité semble avoir la même origine. Mais la « compassion » de Dieu de XII, 1 évoque le Dieu bon de Marcion. C'est aussi chez Marcion que l'on concevait « ce siècle » comme l'ennemi dont on devait se garer. Chez lui que l'on parlait du « renouvellement » nécessaire au chrétien. Chez lui encore que la communauté chrétienne formait le « corps » du Christ qui n'en avait pas d'autre. Chez lui enfin que le chrétien devait « revêtir » le Christ. Il est donc vraisemblable qu'à la base des deux chapitres XII-XIII se trouve une rédaction marcionite toute imprégnée d'une morale mystique. A cette première rédaction une seconde fut ajoutée, quinze ou vingt ans plus tard, prêchant une morale moins sublime mais plus pratique. De cette dernière prédication l'auteur est probablement un des évêques de Rome ou son vicaire.

Voilà votre culte raisonnable. 2 Ne vous
conformez pas à ce siècle, mais transfor-
mez-vous par le renouvellement de l'esprit,
de manière à discerner la volonté de Dieu,
ce qui est bon, ce qui est agréable à Dieu,
ce qui est parfait. 3 Par la grâce qui m'a
été donnée, je dis à chacun d'entre vous
de ne pas avoir des prétentions exagérées,
mais de régler ses prétentions par le bon
sens, selon la mesure de foi que Dieu a
donnée à chacun. 4 De même que nous
avons plusieurs membres dans un seul
corps et que tous les membres n'ont pas
la même fonction, 5 ainsi nous formons
tous un seul corps dans le Christ, et nous
sommes membres les uns des autres.
6 Mais nous avons des dons différents
selon la grâce qui nous a été donnée : soit
la prophétie selon la mesure de la foi,
7 soit le ministère dans ses divers aspects,
soit l'enseignement pour celui qui en-
seigne, 8 soit l'exhortation pour celui qui
exhorte. Que celui qui donne le fasse
avec simplicité, que celui qui préside le
fasse avec zèle, que celui qui exerce la

miséricorde l'exerce avec joie, 9 que
la charité soit sans hypocrisie. Ayez de
l'horreur pour le mal, de l'attachement
pour le bien. 10 Aimez-vous les uns les
autres d'un amour fraternel, surpassez-
vous les uns les autres en prévenances
réciproques. 11 Pas de nonchalance dans
l'exercice du zèle ; de l'ardeur dans l'esprit.
Servez le Seigneur. 12 Soyez joyeux dans
l'espérance, patients dans la tribulation,
assidus dans la prière. 13 Pourvoyez aux
besoins des saints. Exercez l'hospitalité.
14 Bénissez ceux qui vous persécutent,
bénissez et ne maudissez pas. 15 Réjouis-
sez-vous avec ceux qui sont dans la joie ;
pleurez avez ceux qui pleurent. 16 Que
l'égalité soit la règle des sentiments que
vous avez les uns pour les autres. N'ambi-
tionnez pas les grandeurs, ayez des goûts
modestes, ne vous en faites pas accroire.
17 Ne rendez à personne le mal pour le
mal. Recherchez ce qui est bien devant
tous les hommes. 18 Autant que possible
et dans la mesure où cela dépend de vous,
soyez en paix avec tous les hommes.

19 Ne vous vengez pas vous-mêmes, bien-
aimés, mais laissez agir la colère[1] ; car il est
écrit : « A moi la vengeance, c'est moi qui ferai la
rétribution, dit le Seigneur ». 20 Mais si ton
ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a
soif, donne-lui à boire. Ce faisant tu amon-
celleras des charbons de feu sur sa tête.
21 Ne laisse pas le mal triompher de toi,
mais triomphe du mal par le bien.

XIII. Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. 2 En sorte que celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui résistent attireront la condamnation sur eux-mêmes. 3 Car les magistrats ne sont pas à redouter pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu ne pas avoir à craindre l'autorité ? Fais le bien et tu recevras d'elle des éloges. 4 Le magistrat est le ministre de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive. Car il est ministre de Dieu pour assouvir la colère de la vengeance sur celui qui fait le mal. 5 C'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis non seulement pour échapper à la colère, mais aussi par motif de conscience. 6 C'est aussi pour cela que vous payez les impôts ; car les magistrats sont assidus à remplir leur fonction de ministres de Dieu. 7 Rendez à tous ce

1. Ceux qui persécutent les chrétiens seront abandonnés par le Dieu bon au Créateur qui assouvira sur eux sa colère. Voir *Le Quatrième Evangile*, p. 36. La référence scripturaire qui termine 19 a été ajoutée par le rédacteur catholique.

qui est dû : l'impôt à qui est dû l'impôt, le tribut à qui est dû le tribut, la crainte à qui est due la crainte, l'honneur à qui est dû l'honneur.

8 Ne contractez aucune autre dette que celle de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime son prochain accomplit la loi. 7 Car les commandements : Tu ne commettras pas l'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas, et les autres commandements se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. 10 La charité ne fait pas de mal au prochain ; la charité est donc l'accomplissement de la loi. 11 D'autant plus que vous savez en quel temps nous sommes. C'est l'heure de nous réveiller du sommeil. Car notre salut s'est approché depuis le moment où nous avons commencé à croire. 12 La nuit est avancée, le jour est sur le point d'arriver ; déposons donc les œuvres des ténèbres et revêtons les armes de la lumière. 13 Marchons honnêtement, comme en plein jour. Pas de goinfrerie et de crapule, pas de luxure et de lubricité, pas de colère et

d'animosité. 14 Mais revêtez le Seigneur Jésus-Christ et ne donnez pas satisfaction aux convoitises de la chair.

Les faibles et les forts

XIV Tenez compte de celui qui est faible dans la foi et ne discutez pas sur les opinions. 2 Tel croit pouvoir manger de tout ; tel autre qui est faible mange des légumes. 3 Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas ; et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange ; car Dieu l'a reçu. 4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'un autre ? S'il se tient debout ou s'il tombe, c'est l'affaire de son maître, Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir. 6 Tel fait une distinction entre les jours, tel autre juge tous les jours égaux : que chacun ait dans son esprit une conviction entière. 6 Celui qui distingue entre les jours, distingue en vue du Seigneur. Et celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu. 7 Aucun de nous ne vit pour lui-même et aucun ne meurt pour lui-même. 8 Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Donc, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. 9 Car le Christ est mort et il a vécu pour dominer sur les morts et sur les vivants. 10 Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou, toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? Tous nous comparaîtrons devant le tribunal de Dieu. 22 Car il est écrit : « Par ma vie, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue célèbrera Dieu ». 12 Ainsi

donc chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.

13 *Ne nous jugeons donc pas les uns les autres, mais jugez plutôt ceci qu'il ne faut pas placer devant votre frère un achoppement ou un scandale. 14 Je sais et je suis convaincu dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. 15 Mais si pour une question d'aliments ton frère se chagrine, tu ne te conduis plus selon la charité. Ne perds pas par tes aliments celui pour lequel le Christ est mort. 16 Que votre action irréprochable ne soit pas une cause de calomnie. 17 Car le royaume de Dieu n'est pas aliment et boisson, mais justice, paix et grâce dans l'Esprit-Saint. 18 Car celui qui sert ainsi le Christ plaît à Dieu et il a l'approbation des hommes. 19 Donc recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. 20 Ne détruis pas pour un aliment l'œuvre de Dieu. Sans doute tout est pur, mais il est mal d'être une pierre d'achoppement en mangeant. 21 Il est bon de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin et de ne rien faire qui soit pour ton frère une pierre d'achoppement. 22 La conviction que tu as garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même en ce qu'il décide. Mais celui qui a des doutes est condamné s'il mange, parce que ce n'est pas par conviction qu'il mange. Tout ce qui n est pas produit par conviction est péché.*

XV. Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas et ne pas nous complaire en nous-mêmes. 2 Que chacun de nous donne satisfaction au prochain pour l'édifier en ce qui est bien. Car le Christ n'a point pris pour règle ce qui lui plaisait, mais selon ce qui est écrit : « Les outrages de ceux qui l'outragent sont tombés sur moi ». 4 Car tout ce qui a été écrit d'avance a été écrit pour notre instruc-

tion, pour que nous ayons l'espérance par la patience et la consolation des Ecritures.

5 Que le Dieu de la persévérance vous donne d'avoir les uns envers les autres les mêmes sentiments selon Jésus-Christ, 6 afin que tous ensemble vous glorifiiez d'une seule bouche Dieu père de notre Seigneur Jésus-Christ. 7 Donc prenez soin les uns des autres comme le Christ a pris soin de vous pour la gloire de Dieu.

La quête. Paul compte aller a Rome

8 Je dis que le Christ a été au service des circoncis à cause de la véracité de Dieu, pour la confirmation des promesses faites aux patriarches ; 9 tandis que les païens glorifient Dieu à cause de sa miséricorde selon ce qui est écrit : « C'est pourquoi je te célébrerai parmi les nations et je chanterai à la gloire de ton nom ». 10 Et il est dit encore : « Nations, réjouissez-vous avec son peuple ». 11 Et encore : « Louez le Seigneur, vous, toutes les nations et que tous les peuples le célèbrent ». 12 Et Isaïe dit encore : « Il y aura un rejeton de Jessé, il se lèvera pour commander aux nations, les nations espèreront en lui. »

13 Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et paix dans la foi pour que vous abondiez en espérance par la puissance du Saint-Esprit.

14 Je suis bien convaincu, mes frères, en ce qui vous concerne, que vous êtes pleins de bonté, remplis de toute connaissance, et capables de vous encourager les uns les autres. 15 Pourtant je vous ai écrit un peu hardiment dans une certaine mesure, pour réveiller votre souvenir par la grâce qui m'a été donnée de la part de Dieu, 16 d'être ministre du Christ Jésus pour les païens, employé au service de l'évangile de Dieu, pour que l'offrande des païens soit agréée, sanctifiée par un saint esprit. 17 J'ai donc sujet de me glorifier dans le Christ Jésus pour ce qui regarde les choses de Dieu. Car je n'oserais pas parler des choses que le Christ n'a pas faites par moi pour amener les païens à la soumission, par la parole et par l'action, 19 par la puissance des signes et des prodiges, par la vertu de l'esprit de Dieu, en sorte que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusque dans l'Illyrie, j'ai accompli la prédication de l'évangile du Christ, 20 m'étant fait un point d'honneur de ne point prêcher l'évangile là où le Christ avait été nommé, pour ne pas bâtir sur le fondement d'autrui ; 21 mais

selon ce qui est écrit : « Ceux à qui rien n'avait été annoncé à son sujet verront, et ceux qui n'ont pas entendu comprendront ».

22 C'est pourquoi j'ai été plusieurs fois empêché d'aller chez vous. 23 Mais maintenant n'ayant plus de place dans ces contrées, et ayant depuis plusieurs années le désir d'aller chez vous, 24 quand j'irai en Espagne, j'espère vous voir en passant et y être accompagné par vous après m'être d'abord, en partie, rassassié de vous.

25 Mais maintenant je vais à Jérusalem pour le service des saints. 26 Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu faire une cotisation pour les pauvres des saints de Jérusalem. 27 Elles l'ont bien voulu et elles sont leurs débiteurs ; car si les païens ont participé à leurs biens spirituels, ils doivent les assister de leurs biens charnels. 28 Quand j'aurai achevé cela et que je leur aurai remis ce produit, j'irai en Espagne en passant par chez vous. 29 Je sais que venant chez vous, je viendrai avec la plénitude de la bénédiction du Christ. 30 Je vous exhorte, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ et par la charité

de l'esprit à combattre avec moi dans vos prières pour moi à Dieu, 31 afin que je sois délivré des incrédules de la Judée et que mon ministère à Jérusalem soit agréé des saints, 32 en sorte que venant chez vous avec joie par la volonté de Dieu, je me repose chez vous. 33 Que le Dieu de paix soit avec vous tous.

Salutations

XVI. Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est diaconesse de l'église de Kenchrées, 2 pour que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez en toute affaire où elle aura besoin de vous ; car elle a prêté secours à plusieurs et à moi-même.

3 [Saluez Prisca et Aquila mes collaborateurs dans le Christ Jésus, 4 lesquels ont exposé leurs têtes pour ma vie. Ce n'est pas moi seul qui leur rends grâces, ce sont aussi toutes les églises des païens. 5 Saluez aussi l'église qui est dans leur maison. Saluez Epaenète, mon bien-aimé, qui a été le premier à se donner au Christ en Asie. Saluez Marie qui a beaucoup travaillé pour vous. 7 Saluez Andronicus et Junia, mes parents et

mes compagnons de captivité qui sont notables parmi les apôtres, et qui étaient avant moi dans le Christ. 8 Saluez Ampliatus, mon bien-aimé dans le Seigneur. 9 Saluez Urbain notre collaborateur dans le Christ et Stachys mon bien-aimé. Saluez Apelles qui est éprouvé dans le Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. 11 Saluez Hérodion mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont dans le Seigneur. 12 Saluez Triphène et Triphose lesquelles sont ouvrières du Seigneur. Saluez Perside la bien-aimée qui a travaillé beaucoup dans le Seigneur. 13 Saluez Rufus, l'élu du Seigneur, et sa mère qui est aussi la mienne. Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas et les frères qui sont avec eux. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, Olympas et tous les saints qui sont avec eux. 16 Saluez-vous les uns les autres dans un saint baiser. Toutes les églises du Christ vous saluent.]

Les perturbateurs [1]

17 Je vous prie, frères, de prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales en opposition avec l'enseignement que vous avez reçu. Ecartez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent pas notre Seigneur le Christ, mais leur ventre ; et, par des propos séduisants et flatteurs, ils induisent en erreur les esprits des simples.

19 Car votre soumission est parvenue à la connaissance de tous. Je veux que vous soyez sages en ce qui concerne le bien et purs en ce qui concerne le mal. 20 Le Dieu de la paix écrasera prochainement Satan [2] sous vos pieds. Que la grâce de notre Seigneur soit avec vous.

1. Voir l'*Introduction*, p. 71
2. Satan désigne ici l'empire romain que les Juifs exécraien depuis l'expédition de Pompée.

21 Timothée mon collaborateur vous salue, ainsi que Lucien, Jason, Sosipater, mes parents. 22 Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre. 23 Gaïus, mon hôte et celui de toute l'église vous salue. Eraste, le trésorier de la ville, vous salue, ainsi que le frère Quartus.

25 Et celui qui peut vous affermir selon mon évangile et la prédication de Jésus-Christ, selon la révélation du mystère tu durant les temps éternels mais dévoilé maintenant et par les Ecritures prophétiques, par l'ordre du Dieu éternel, porté à la connaissance de toutes les nations afin qu'elles obéissent à la foi, 27 au seul Dieu sage, par Jésus-Christ, à lui la gloire dans les siècles des siècles, Amen.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

La quête pour les saints de Jérusalem.... 8
La promesse faite a Abraham et a sa postérité 13
La mort rédemptrice du Christ..... 24
Censure des païens et des mauvais chrétiens..... 38
Réponse a une calomnie contre les catholiques 47
Jésus établi victime propitiatoire..... 51
L'Esprit 57
Le peuple juif chatié adhèrera a la foi chrétienne..... 59
Les faibles et les forts. Les perturbateurs. 64
La réforme pascale..... 72
Les salutations..... 85
Le mystère tu pendant les temps éternels. 89
Vue générale..... 93

LETTRE AUX ROMAINS

Censure des païens..... 104
Censure des mauvais chrétiens..... 106
Réponse a une calomnie contre les catholiques 109
Jésus établi victime propitiatoire..... 111
La promesse faite a Abraham et a sa postérité 112

La mort rédemptrice du Christ..... 116
La promesse *(suite)*..... 131
Le peuple juif chatié adhèrera a la foi chrétienne..... 137
Code de morale..... 140
Les faibles et les forts..... 146
La quête. Paul compte aller a Rome..... 149
Salutations 153
Les perturbateurs..... 155

ACHEVÉ D'IMPRIMER POUR F. RIEDER ET Cie EN DÉCEMBRE 1925, PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME DE GRAVURE ET D'IMPRESSION D'ART A CACHAN.

CHRISTIANISME

PARU

A. HOUTIN. — *COURTE HISTOIRE DU CHRISTIANISME*

ALAIN. — *PROPOS SUR LE CHRISTIANISME.*

P.-L. COUCHOUD. — *LE MYSTÈRE DE JÉSUS.*

TH. ZIELINSKI. — *LA SIBYLLE. — TROIS ESSAIS SUR LA RELIGION ANTIQUE ET LE CHRISTIANISME.*

H. DELAFOSSE. — *LE QUATRIÈME ÉVANGILE. — TRADUCTION NOUVELLE AVEC PRÉFACE, NOTES ET COMMENTAIRES.*

JOSEPH DE MAISTRE. — *LA FRANC-MAÇONNERIE. — MÉMOIRE INÉDIT AU DUC DE BRUNSWICK, PUBLIÉ AVEC INTRODUCTION ET NOTES PAR ÉMILE DERMENGHEM.*

A. AULARD. — *LE CHRISTIANISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.*

A. LOISY. — *LES ACTES DES APOTRES. — TRADUCTION NOUVELLE AVEC PRÉFACE, NOTES ET COMMENTAIRES.*

LOUIS COULANGE. — *LA VIERGE MARIE.*

A. BOULANGER. — *ORPHÉE. — RAPPORTS DE L'ORPHISME ET DU CHRISTIANISME.*

MIGUEL DE UNAMUNO. — *L'AGONIE DU CHRISTIANISME. — TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR JEAN CASSOU.*

JEAN POMMIER. — *LA PENSÉE RELIGIEUSE DE RENAN.*

H. DELAFOSSE. — *LES ÉCRITS DE SAINT PAUL. — I. L'ÉPITRE AUX ROMAINS. TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION, NOTES ET COMMENTAIRES.*

F. RIEDER ET Cie, ÉDITEURS — PARIS

10,859